This book is provided in digital form with the permission of the rightsholder as part of a Google project to make the world's books discoverable online.

The rightsholder has graciously given you the freedom to download all pages of this book. No additional commercial or other uses have been granted.

Please note that all copyrights remain reserved.

About Google Books

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Books helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Enjeux de la conservation des forêts

Cogestion des forêts pour la conservation et le développement

R. J. Fisher

Décembre 1995

Digitized by Google

Digitized by Google

Cogestion des forêts pour la conservation et le développement

Digitized by Google

Programme pour la conservation des forêts de l'UICN

Le Programme pour la conservation des forêts de l'UICN coordonne et renforce les activités des membres et du secrétariat de l'UICN relatives aux forêts. Pour atteindre l'objectif de conservation des forêts, le Programme s'efforce de promouvoir la protection, la régénération et l'uitilisation durable des ressources forestières afin que l'on puisse bénéficier de l'ensemble des biens et services potentiels de ces écosystèmes.

Le Programme contribue à l'élaboration de politiques à différents niveaux et tire des leçons des projets de terrain pour alimenter le débat. Les principes de Sauver la Planète, publié conjointement par l'UICN, le WWF et le PNUE en 1991, sont appliqués dans ces projets qui cherchent à concilier les besoins de conservation avec ceux des communautés locales. Une des principales activités consiste à préparer des politiques cohérentes et bien étayées, afin de prôner la traduction des orientations en mesures concrètes. L'UICN est fréquemment amenée à conseiller d'importantes institutions de développement sur des questions relatives aux forêts, pour garantir que les priorités de conservation soient dûment prises en compte dans leurs projets et programmes.

Le Programme pour la conservation des forêts bénéficie d'une contribution financière généreuse du gouvernement des Pays-Bas.

WWF Programme Forêts

Le WWF travaille depuis plus de 30 ans pour protéger les forêts - tropicales, tempérées et boréales. Le réseau WWF gère actuellement plus de 400 projets pratiques pour la conservation des forêts dans plus de 50 pays et poursuit de nombreuses activités de lobbying à l'égard des problèmes forestiers internationaux. L'organisation a pour objectifs d'assurer la protection totale d'au moins 10 pour cent de chacun des types forestiers du monde, de faire en sorte que toutes les forêts en dehors de ces zones protégées soient exploitées de façon durable et de mettre fin à la perte nette de la couverture forestière, d'ici l'an 2000.

Digitized by Google

Enjeux de la conservation des forêts

Cogestion des forêts pour la conservation et le développement

R.J. Fisher

UICN — Union mondiale pour la nature
WWF — Fonds Mondial pour la Nature

Décembre 1995

Digitized by Google

L'opinion de l'auteur, exprimée dans ce compte rendu, ne reflète pas nécessairement celle de l'UICN ou du WWF.
La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN ou du WWF en ce qui concerne le statut juridique ou l'autorité de quelque Etat, territoire ou région que ce soit ou en ce qui concerne la délimitation de leurs frontières.

© 1995 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et Fonds Mondial pour la Nature

La reproduction des textes de cette publication à des fins non commerciales et notamment éducatives est autorisée sans permission préalable des détenteurs des droits d'auteur.

La reproduction à fins commerciales et notamment en vue de la vente est interdite sans permission écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur.

ISBN: 2-8317-0305-0

Traduction par Nils Beaumond

Mise-en-page par Patricia Halladay Graphic Design
Maquette conçue par Words and Publications, Oxford, Royaume-Uni

Imprimé par SADAG, Bellegarde-sur-Valserine, France

Le texte de cet ouvrage est imprimé sur papier sans chlore

Digitized by Google

Table des matières

Remerciements	1
Résumé	2
Introduction	5
Cogestion des aires protégées	11
Historique de la cogestion	11
Cogestion des forêts	17
Cogestion des ressources	28
De la théorie à la mise en oeuvre: 1	30
De la théorie à la mise en oeuvre: 2	44
Méthodologies: une approche d'apprentissage	44
Conclusions	50
Annexe 1: Cogestion des forêts	51
Annexe 2: Populations et aires protégées	52
Bibliographie	54

Digitized by Google

Digitized by Google

Remerciements

Ce document a été rédigé à la demande du WWF et de l'UICN (Gland, Suisse) et constitue la première étape d'un projet destiné à examiner le potentiel des approches collectives de l'aménagement des forêts comme "stratégie pour atteindre les objectifs de conservation et de développement". J'aimerais remercier le WWF pour le soutien financier qu'il a accordé à ce travail ainsi que Don Gilmour, du Programme de conservation des forêts de l'UICN, et Chris Elliott, du WWF International, pour leur intérêt, leur enthousiasme et leur aide. Les commentaires apportés par Grazia Borrini-Feyerabend (de l'UICN) et Jean-Paul Jeanrenaud (du WWF) sur une première version de ce document se sont avérés précieux.

J'ai rédigé ce document alors que je prenais une année sabbatique au Center for Indigenous Knowledge for Agriculture and Rural Development (CIKARD, centre des connaissances indigènes en matière d'agriculture et de développement rural) de l'Iowa State University. J'aimerais remercier l'University of Western-Sydney, Hawkesbury, qui a accepté de me donner ce congé et le Dr Mike Warren, Directeur du CIKARD pour le soutien enthousiaste qu'il m'a apporté. Je suis reconnaissant à Jeff Campbell, de la Fondation Ford à New Delhi, qui m'a fourni une vaste documentation sur l'ACF, a longuement débattu avec moi ce sujet et a rapidement répondu à un certain nombre de questions. Bill Jackson et d'autres personnes du projet de foresterie communautaire Népal-Australie m'ont tenu au courant de l'évolution de la situation au Népal et, comme toujours, leurs commentaires ont été fort utiles. Le Dr Norman Uphoff, Directeur du Cornell International Institute for Food, Agriculture and Development (CIIFAD, institut international Cornell pour l'alimentation, l'agriculture et le développement) m'a invité à Cornell pour débattre ce travail avec les membres du groupe Parks and Peoples. Je tiens à lui exprimer ma gratitude pour son soutien et aimerais également remercier Chuck Geisler, Louise Buck, Larry Fisher, Tahnee Robertson, Lisa Chase, Vance Russell, John Schelhas et Charla Britt ainsi que d'autres membres du groupe Parks and Peoples pour leur enthousiasme et la générosité avec laquelle ils ont partagé leurs idées et leurs sources ainsi que pour les commentaires détaillés qu'ils ont bien voulu faire sur une première version de ce document. Enfin, je dois remercier Colleen McVeigh, une étudiante préparant un doctorat au département d'anthropologie de Cornell, pour ses contributions à ce travail en tant qu'assistante de recherche. Outre des commentaires extrêmement précieux sur des versions préliminaires, elle m'a fourni une importante documentation qui aurait autrement été difficile à réunir.

La traduction française est due à Nils Beaumond.

Digitized by Google

Résumé

On reconnaît de plus en plus depuis quelque temps qu'il serait impossible de conserver les ressources naturelles sans tenir compte des exigences du développement économique, notamment lorsque les populations locales vivent en étroite relation avec l'environnement naturel et qu'elles en dépendent pour leur survie et leur bien-être. Dans *Sauver la Planète*, publié en 1991, l'UICN, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le WWF ont présenté une "stratégie pour l'avenir de la vie" dont les principaux éléments étaient d'une part le lien entre conservation et développement et d'autre part la reconnaissance de l'importance de "donner aux communautés les moyens de gérer leur propre environnement".

Les approches collectives de la gestion des ressources naturelles supposent que l'on admette la nécessité d'intégrer conservation et développement, la légitimité des droits des populations locales de s'assurer un avenir économique et l'importance d'une implication active des populations locales dans la protection et la gestion environnementales.

Une forme de cogestion des ressources a trait à la cogestion des divers types d'aires protégées. Beaucoup d'aires protégées dans le monde ont été établies avec l'intention d'interdire toute activité économique des populations locales en leur sein. Cette approche a fréquemment eu des effets catastrophiques sur les conditions de vie des populations ainsi exclues et n'a pas toujours été efficace au plan de la conservation. Dans de nombreux pays, la nécessité d'une approche différente a donné naissance à la cogestion des aires protégées.

Les aires protégées présentent un intérêt considérable pour la conservation mais elles ne couvrent qu'une faible proportion de la superficie terrestre et il est évident que des mesures de conservation doivent être prises tant en dehors qu'au sein des aires protégées pour assurer la protection d'une plus grande partie de la diversité biologique du monde.

Fort heureusement, parallèlement à la tendance en faveur de la cogestion des aires protégées, des approches collectives de l'aménagement des forêts ont également vu le jour dans de nombreux pays ces dernières années. Sous le nom de foresterie communautaire ou d'aménagement conjoint des forêts, elles ont fait preuve d'un potentiel énorme pour intégrer conservation et développement en dehors des aires protégées. Le concept fondamental de toutes ces approches repose sur la nécessité d'accords entre les services forestiers et les populations locales quant à l'aménagement des forêts. Les populations locales prennent la responsabilité des activités de protection et de gestion et, en retour, ont accès aux produits forestiers. Dans certains cas, elles peuvent également mener des activités rémunératrices au sein des forêts.

Digitized by Google

La cogestion des forêts a déjà contribué de manière significative aux efforts de conservation dans de nombreux pays, dont l'Inde, le Népal et les Philippines. En Inde par exemple, on estimait qu'en 1992 près de 500.000 ha de zones dégradées étaient placées sous une quelconque forme de protection communautaire. La cogestion des forêts a montré qu'elle pouvait apporter des avantages aux populations locales d'une manière qui avait parfois échappé aux projets en place dans des aires protégées. Il est possible que certaines des leçons tirées des expériences de cogestion des forêts soient pertinentes pour la gestion des aires protégées, où un prélèvement plus important de produits forestiers non ligneux (tels que le miel et les plantes médicinales) pourrait fournir un supplément de revenus sans menacer la diversité biologique. En effet, il est beaucoup plus intéressant de gérer les forêts en veillant à la diversité biologique si l'aménagement vise en totalité ou en partie l'exploitation de produits forestiers non ligneux. La foresterie populaire est donc plus propice à la conservation que l'aménagement commercial pour l'industrie de la cellulose.

Hormis les tentatives exogènes visant à instaurer une gestion fondée sur la communauté, les populations locales ont souvent fait preuve de beaucoup d'initiative et de compétences pour mettre au point leurs propres systèmes de gestion des ressources. Ces initiatives ont bénéficié des connaissances indigènes (locales) de l'environnement et de l'organisation locale de l'utilisation réglementée des ressources. La cogestion des aires protégées et des forêts cherche à s'appuyer sur de telles compétences locales.

Même si les projets de cogestion des forêts ont remporté un succès considérable, celui-ci n'a pas toujours été à la hauteur des espérances en raison notamment des facteurs suivants:

1. Les agences extérieures ont tendance à décider ce qui est bon pour les populations locales et ce qu'elles devraient faire, conduisant à des politiques souvent irréalistes et même indésirables du point de vue des populations locales. En d'autres termes, celles-ci ne se voient pas attribuer un rôle adéquat dans le processus décisionnel;
2. Les populations locales ont tendance à être réticentes à une réelle participation aux projets du fait de facteurs tels que le manque de garanties quant à la continuité de l'accès aux ressources (problèmes de régime foncier);
3. Absence, dans de nombreux cas, de réelle incitation à participer. Les bénéfices peuvent être soit très longs à venir soit insuffisants pour compenser les coûts de la modification de l'accès aux ressources. (Exemple des populations qui acceptent de ne plus faire pâturer leurs animaux dans une forêt protégée sans qu'on leur fournisse

Digitized by Google

...*Résumé*

d'autre source de fourrages.) En fait, la communauté locale doit faire face aux coûts de la participation alors que les bénéfices (tels que la conservation de la diversité biologique ou les revenus que le gouvernement tire du bois d'oeuvre) sont perçus à l'extérieur;

4. Les services forestiers ont tendance à adopter une approche générale de la planification, le résultat étant qu'ils manquent de flexibilité pour s'adapter à des situations locales différentes, que la nécessité d'atteindre des objectifs limite les possibilité de modification d'approche en cas d'échec et que les exigences bureaucratiques d'établissement de rapports et de documentation deviennent parfois plus importantes que la réalisation du fond du programme.

Pour résoudre ces problèmes, on peut, en résumé, avancer que les programmes doivent comporter deux éléments: d'une part de réels bénéfices, d'autre part une modification du cadre institutionnel dans lequel s'intègre la cogestion.

Les populations locales ont souvent fait preuve d'initiatives en vue d'un développement durable. Des modifications institutionnelles sont nécessaires afin de laisser la place à de telles initiatives et de leur accorder le soutien technique, administratif ou financier indispensable. Parmi les changements institutionnels souhaitables figurent:

1. Des modifications de la législation et des réglementations pour garantir une continuité d'accès aux ressources ainsi qu'un rôle décisionnel et un pouvoir véritables (ceci n'empêche pas que les agences gouvernementales conservent un certain pouvoir résiduel mais il faut préciser les fondements des pouvoirs locaux et gouvernementaux);
2. Une réorientation du rôle des agences gouvernementales, d'un rôle coercitif vers un rôle de facilitation et de soutien;
3. L'adoption d'approches de la mise en oeuvre des projets se concentrant sur l'apprentissage par la confrontation aux problèmes plutôt que sur l'application de solutions générales.

Digitized by Google

Introduction

Les modèles visant à faire participer les populations locales à la gestion et à la conservation des ressources apparaissent de plus en plus comme un des éléments communs des mesures prises au plan international face aux problèmes de l'environnement mondial. Bien que très différents à d'autres égards, ces modèles semblent inspirés par un certain nombre de thèmes communs: développement durable, diversité biologique, droits des populations (autochtones notamment), planification décentralisée et participation des populations en particulier.

Dans ce document, je cherche à examiner les expériences acquises avec diverses approches de la cogestion des forêts et à envisager la manière dont elles peuvent contribuer au double but du développement et de la conservation. J'accorderai une attention particulière aux approches et projets liés à la foresterie (foresterie communautaire et aménagement conjoint des forêts), mais je m'intéresserai également à d'autres approches fondées sur la collaboration, notamment à celles qui concernent les aires protégées. L'objectif de cet examen est d'identifier les questions clés, aux plans théorique et pratique, d'étudier les méthodologies de mise en oeuvre et de faire ressortir de cette diversité des informations qui, espérons le, seront utiles aux actions futures. La démarche peut sembler banale mais j'insiste sur le fait que je n'ai pas l'intention de présenter une ou des recettes. Il s'agit ici plus d'un document d'analyse que d'un manuel de méthodes.

Bien que j'aie cherché à examiner des cas provenant de diverses zones géographiques, l'accent sera notamment placé sur l'Asie du Sud du simple fait qu'une grande partie de mon expérience personnelle a été acquise au Népal et en Inde.*

Parmi les diverses approches de la cogestion des ressources figurent la foresterie sociale, la foresterie communautaire, l'aménagement conjoint des forêts, la gestion participative des ressources naturelles, les accords de bonne intendance de l'environnement, la cogestion des aires protégées et les projets intégrés de conservation-développement. Chacune de ces approches tend à être associée à un type de documentation et souvent à une terminologie et un langage particuliers. L'existence de diverses sources bibliographiques (revues différentes parfois, littérature non publiée souvent, liée à des politiques et à des programmes

** A l'origine, le but était de faire un examen analytique de la littérature sur l'aménagement conjoint des forêts au plan international, mettant l'accent sur les possibilités dans le domaine de la conservation. Il est rapidement apparu que la bibliographie sur ce sujet était telle qu'un examen détaillé était impossible dans les limites de temps et de travail imparties.*

Digitized by Google

...*Introduction*

nationaux particuliers) tend à masquer le fait que ces approches ont des préoccupations et des principes sous-jacents communs ainsi que les questions qui se posent lors de leur mise en oeuvre.

Malgré leur diversité, ces approches sont, d'une manière générale, basées sur les hypothèses suivantes:

- Les valeurs environnementales (comme la durabilité et la diversité biologique) ont une telle importance fondamentale et durable qu'elles ne peuvent être ignorées sous prétexte de développement économique;
- Tout le monde a droit à un niveau de vie raisonnable;
- L'homme tiendra plus facilement compte des problèmes de conservation une fois qu'il aura atteint un niveau de vie raisonnable;
- Il est possible de trouver des manières de satisfaire les aspirations économiques sans sacrifier les objectifs environnementaux en identifiant des intérêts convergents entre conservation et développement;
- La participation active des populations à la gestion de l'environnement, y compris à la prise de décisions relatives à son emploi, facilite l'utilisation rationnelle des ressources puisque a) il est plus probable que les utilisateurs suivent des pratiques respectueuses de l'environnement s'ils ont décidé, ou au moins accepté, des régimes de gestion des ressources, et b) les utilisateurs des ressources détiennent souvent des connaissances locales très intéressantes pouvant contribuer aux pratiques de gestion respectueuses de l'environnement.

Il y a donc trois éléments communs à l'ensemble des approches constituant ce mouvement:

- La reconnaissance de la légitimité des valeurs du développement et de la conservation;
- L'acceptation du fait que les buts de développement et de conservation ne sont pas nécessairement antagonistes; et
- La volonté d'obtenir un certain niveau de participation ou de collaboration des populations locales à la gestion environnementale.

Pour des raisons de commodité, j'utiliserai l'expression générique "cogestion des ressources" pour décrire les approches de la gestion des ressources qui réunissent (ou prétendent réunir ou cherchent à réunir) ces trois éléments; l'expression "cogestion des forêts" sera utilisée quand ces approches sont appliquées à la gestion des ressources forestières. Il s'agit là d'une décision relativement arbitraire, et le choix d'un terme, quel qu'il soit, peut poser des problèmes. On parle par exemple beaucoup de "participation", mais l'expression "gestion participative des ressources" n'est pas

Digitized by Google

particulièrement utile puisque le mot participation lui-même a de nombreuses significations, allant de notions de collaboration tout à fait symbolique à un véritable rôle dans le processus décisionnel. L'expression "gestion conjointe" est une autre possibilité qui, selon une définition, "implique que différents acteurs sociaux parviennent à un accord spécifique sur le partage des droits et des responsabilités en ce qui concerne la gestion d'un ensemble donné de ressources" (Borrini-Feyerabend, communication personnelle). Toutefois, la gestion conjointe est étroitement liée à "l'aménagement conjoint des forêts" (ACF) et les personnes engagées dans des activités d'ACF dans une région particulière pourraient voir des connotations spécifiques à cette région dans une expression qui devrait être plus globale. Le terme "cogestion" est, au moins jusqu'à présent, relativement sûr et ne s'accompagne pas des connotations souvent contradictoires évoquées par d'autres appellations. Ce terme fait, intentionnellement, vaguement référence à toute une gamme d'approches réunissant d'une certaine manière les trois éléments mentionnés ci-dessus. Il n'est pas utilisé dans un sens normatif pour présenter une idée de la façon dont ces éléments devraient être réunis.

La réunion des besoins en matière de conservation et de développement a été justifiée aux plans pragmatique et éthique. Mais les partisans des approches intégrées du développement et de la conservation ne sont pas tous d'accord sur la justification éthique. Pour certains d'entre eux, le développement est un moyen pour parvenir à une fin - la conservation. Pour d'autres, développement et conservation sont deux buts tout aussi valables et nécessaires.

Je ne vise pas, dans ce document, à examiner en détail le raisonnement des approches réunissant conservation et développement. Beaucoup d'auteurs l'ont déjà fait et un certain nombre de documents clés ont insisté sur l'importance de telles approches. La nécessité de lier conservation et développement a été reconnue dans la *Stratégie mondiale de la conservation* (UICN/PNUE/WWF, 1980). Au début de la décennie suivante, l'ouvrage intitulé *Sauver la Planète* (UICN/PNUE/WWF, 1991) a développé cette notion en faisant du lien entre conservation et développement un élément majeur de sa "Stratégie pour l'Avenir de la Vie". Il a également mis un accent considérable sur l'importance de "donner aux communautés les moyens de gérer leur propre environnement".

Un des principaux problèmes à la base de ce document tient au fait que, malgré leurs promesses, les diverses approches de la cogestion des ressources n'ont pas toujours en pratique donné les résultats que l'on aurait pu escompter (voir Wells, 1994; Pimbert and Pretty, 1994). Bien que la notion générale d'approches combinées soit de plus en plus acceptée, les liens entre les éléments n'apparaissent ou n'existent pas toujours en pratique (Gilmour, 1994;

Digitized by Google

...*Introduction*

Wells and Brandon, 1992). On a également noté que "les études empiriques des systèmes de gestion conjointe impliquant des minorités autochtones dans des parcs nationaux sont extrêmement rares" (Weaver, 1991: 331). De même, on manque d'études empiriques dans le domaine plus large de la cogestion des ressources. Il est vrai que l'efficacité, aux plans de la conservation comme du développement, n'a pas fait l'objet de beaucoup d'attention. Il semble qu'il y ait beaucoup plus de documentation pour proposer de nouvelles manières de faire que pour examiner les succès de ces approches.

Il n'est pas facile d'établir une typologie des diverses approches de la cogestion des ressources. Les noms donnés aux programmes et projets dans différents pays masquent le fait que ceux-ci peuvent comporter d'importantes dissimilitudes. La "foresterie communautaire", par exemple, a une signification très différente au Népal, où l'accent est mis sur l'aménagement des forêts par les populations locales, et en Tanzanie, où on accorde plus d'importance "aux pépinières, aux espèces exotiques et aux petits peuplements forestiers" (Kajembe, 1994: 35). En revanche, malgré une terminologie différente, on note des similitudes entre les projets d'aménagement conjoint des forêts en Inde et les programmes de foresterie sociale aux Philippines.

La position d'un projet/programme sur un continuum décrivant l'importance accordée au développement offre une possibilité de différenciation. West (dans l'introduction de West and Brechin, 1991) distingue plusieurs types d'aires protégées sur la base d'un continuum allant d'une préservation relativement stricte à "l'augmentation de l'importance de l'utilisation humaine directe et de la mise en valeur des ressources" (p. 7). Le même continuum pourrait être élargi pour couvrir la cogestion des ressources en dehors des aires protégées.

Il est intéressant de distinguer cogestion des ressources dans divers types d'aires protégées et cogestion des ressources en dehors des aires protégées. La cogestion des ressources est de plus en plus appliquée à des forêts en dehors des aires protégées, en particulier dans des forêts domaniales. Il y a également des programmes impliquant une collaboration entre populations locales et agences extérieures (organisations gouvernementales comme non gouvernementales) en matière d'utilisation durable des terres privées. Il n'est pas toujours facile d'établir une distinction nette entre ces deux grands domaines d'application de la cogestion des ressources, mais la différenciation est utile au débat, à la fois parce que la littérature concernant les aires protégées tend à être distincte de celle qui a trait à la "foresterie sociale", et parce que l'importance relative accordée à la conservation et au développement n'est pas la même à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées.

Digitized by Google

Le concept de cogestion des ressources a pris une importance croissante au niveau des aires protégées depuis que les spécialistes de la conservation, notamment, admettent que, pour des raisons pratiques ou éthiques, peu de ces aires peuvent être gérées sans tenir compte des populations vivant à l'intérieur ou à proximité. La manière dont le rôle que jouent les aires protégées pour remplir des objectifs environnementaux hautement prioritaires peut être lié à des considérations de développement et d'équité n'est cependant pas toujours claire.

Deux raisons expliquent qu'il est important d'examiner la cogestion des ressources en dehors des aires protégées.

- Tout d'abord, même si toutes les zones constituant des aires protégées de quelque type que ce soit étaient gérées efficacement à des fins environnementales, ces zones ne représentent qu'une faible proportion des ressources naturelles et il est nécessaire de gérer d'autres portions du territoire pour favoriser la diversité biologique et la durabilité (Scherl et al., 1994);
- La seconde raison est que les programmes d'aménagement conjoint des forêts et de foresterie communautaire ont déjà donné des résultats significatifs dans certains projets en dehors des aires protégées, en termes de développement et de conservation. Dans de tels programmes, on a très activement cherché à intégrer ces deux objectifs dans la pratique. D'importantes leçons pouvant être tirées de ces expériences pourraient s'appliquer à la gestion des aires protégées.

Types d'approches

Je vais maintenant aborder un examen des programmes de cogestion des ressources grossièrement réunis en deux grandes catégories:

- Approches de la cogestion des aires protégées; et
- Cogestion des forêts sur des terres étatiques en dehors des aires protégées. (Je dois avouer que cette distinction a été faite pour la commodité des débats puisqu'il y a des cas ambigus et des points communs aux diverses approches.)

Il y a également un certain nombre d'autres approches collectives de la gestion des ressources auxquelles j'aimerais faire brièvement référence. Il s'agit notamment de programmes impliquant une collaboration entre des organismes et services de vulgarisation gouvernementaux et des agriculteurs ou éleveurs en ce qui concerne les terres privées, et d'un certain nombre d'approches concernant des activités aussi diverses que la gestion des pêcheries et l'agroforesterie. Après cette "étude", j'examinerai un certain nombre de thèmes et de problèmes communs en matière de mise en oeuvre des programmes.

Digitized by Google

...Introduction

L'étude des programmes concernant les aires protégées et la foresterie collective ne vise pas à en donner une liste exhaustive. Outre les quelques programmes particuliers examinés dans le corps de ce document, j'ai préparé des annexes présentant une sélection de projets plus large mais même celle-ci reste indicative.

Digitized by Google

Cogestion des aires protégées

I Historique de la cogestion

Les premières approches de la conservation mettaient fortement l'accent sur la protection et prévoyaient généralement l'exclusion des hommes des aires protégées. Comme les aires protégées abritaient essentiellement des populations tribales ou d'autres groupes ruraux défavorisés, une telle exclusion avait souvent des effets drastiques sur leur situation économique. (C'était bien sûr en grande partie du fait de leur pauvreté et de leur impuissance que l'exclusion avait été envisagée.) Rao et Geisler (1990) ont montré que la gestion des aires protégées a souvent eu des conséquences très préjudiciables pour les populations locales: réinstallation hors des terres ancestrales, limitation de l'accès aux ressources locales nécessaires et bouleversement des "économies ménagères... des régimes fonciers, des systèmes de division du travail et des compétences traditionnelles" (Rao and Geisler, 1990: 22). Le cas des Iks, qui ont été exclus du parc national de la vallée de Kidepo en Ouganda, constitue un exemple particulièrement triste des effets de l'exclusion des populations des aires protégées. Turnbull montre de manière saisissante comment une sécheresse s'ajoutant à l'interdiction d'utiliser les ressources traditionnelles a mis les Iks dans une situation désespérée et a conduit à l'effondrement des relations sociales normales, coopération et réciprocité étant remplacées par insensibilité et égoïsme. Calhoun (1991) décrit ces effets comme un "renversement de l'humanité".

Pendant la période où conservation était synonyme d'exclusion, les efforts pour atténuer les effets de l'interdiction d'accès prenaient souvent la forme de l'établissement de zones tampons. Toutefois, on reconnaît de plus en plus l'imperfection des efforts visant à intégrer par cette mesure les besoins des populations affectées par l'interdiction de mener leurs activités normales dans une aire protégée. Plusieurs problèmes ont ainsi été recensés:

- Les effets de l'exclusion ont souvent dépassé ce qui avait été anticipé;
- L'exclusion a eu tendance à concentrer les pressions humaines sur les zones tampons, alors qu'elles étaient auparavant réparties sur une plus grande superficie; et
- Les réglementations/pratiques en matière de gestion des ressources imposées par les responsables des aires protégées sont rarement suivies et entraînent fréquemment l'effondrement des systèmes de gestion des ressources préexistants.

Le Programme sur l'homme et la biosphère a été lancé en 1971 et le concept prévoyait de considérer que les populations humaines faisaient "partie intégrante d'une réserve de la biosphère" (UNESCO, 1984: 2, cité dans Redford and Stearman, 1989). On peut raisonnablement avancer que les approches ultérieures visant à impliquer les populations dans la cogestion des aires protégées (y compris ce que Wells et Brandon, 1992, appellent

Digitized by Google

...Cogestion des aires protégées

projets intégrés de conservation-développement) procèdent de ce programme. Un grand nombre d'études, y compris plusieurs symposiums et autres recueils, ont récemment été consacrés à divers aspects de la cogestion des aires protégées (West and Brechin, 1991; Wells and Brandon, 1992; Western, Wright and Strum, 1994) et la conception de plans de gestion pour les aires protégées comporte maintenant couramment un certain degré de cogestion. Rao et Geisler (1990) considèrent la cogestion comme une manière d'atténuer certains des effets négatifs de la gestion traditionnelle des aires protégées sur les populations locales.

Rao et Geisler (1990: 19) définissent la cogestion de la manière suivante: "La cogestion fait référence au partage du processus décisionnel relatif aux politiques en matière d'utilisation des aires protégées entre ceux qui revendiquent un droit aux ressources locales et des gestionnaires de ressources ayant reçu une formation officielle. Elle suppose que les deux parties aient un intérêt commun à conserver indéfiniment les ressources naturelles, un intérêt qui en fait des 'alliés appropriés'...".

On trouvera des exemples de cas de cogestion d'aires protégées dans un certain nombre de recueils (West and Brechin, 1991; Western, Wright and Strum, 1994; Stern et al., 1993), ainsi que dans la liste indicative fournie en annexe 1.

L'évaluation de l'efficacité des projets prévoyant une cogestion des aires protégées est souvent rendue difficile par l'importance qu'accorde la littérature au potentiel de la cogestion. En raison peut-être de la relative nouveauté du domaine, il y peu de documentation portant sur des projets pour lesquels on a suffisamment d'expérience. Les exemples d'évaluation critique des réussites et des échecs sont limités, même si l'on trouve des commentaires très intéressants dans West and Brechin, 1991, et dans certains des documents présentés lors de la conférence sur les perspectives en matière de conservation basée sur les communautés, tenue à Airlie, Virginie, en octobre 1993 (Western, Wright and Strum, 1994).

Intérêts convergents

La notion d'intérêts convergents (des populations résidentes et des écologistes) est au centre de la cogestion. Dans certains cas, les intérêts convergents sont assez nets. Soulignant leur importance, Clad (1985) mentionne ainsi qu'écologistes et populations autochtones semblent des alliés naturels dans le cas des forêts ombrophiles tropicales. Toutefois, l'application du principe des intérêts convergents n'est pas toujours aussi évidente.

Selon Clad (1985), le parc national de Sagarmatha, dans la région de l'Everest au Népal, est l'exemple d'un projet répondant aux besoins d'une "population autochtone partiellement

Digitized by Google

acculturée dans un parc" et celui-ci est souvent cité pour illustrer le potentiel de la cogestion. Toutefois, une récente étude menée par Stevens (1993) montre que les relations entre les Sherpas et les responsables du parc ont souvent été très tendues. Alors que Clad mentionne que les responsables du parc mènent une politique visant à réintroduire les systèmes traditionnels de gestion des Sherpas, Stevens montre que ces systèmes ont cessé de fonctionner dans certains cas du fait même de l'existence du parc. Ce que je veux indiquer c'est que convergence d'intérêts ne signifie pas toujours, ni même souvent, identité d'intérêts. (Ceci est particulièrement vrai si l'analyse est prolongée dans le temps - Geisler, communication personnelle.) Différentes raisons peuvent nous pousser à faire les mêmes choses. Les responsables des parcs sont intéressés par la conservation, alors que l'intérêt des Sherpas réside essentiellement dans la satisfaction de leurs besoins économiques; ce n'est que dans la mesure où ces deux objectifs peuvent être remplis grâce à un seul ensemble de pratiques qu'il y a convergence d'intérêts, mais elle peut être très fragile.

Stevens prétend que les Sherpas basent leurs décisions en matière de gestion des ressources sur des considérations pragmatiques et non liées à une éthique de conservation. Même si, en tant que bouddhistes, les Sherpas accordent une grande valeur aux êtres vivants, ces valeurs ne les empêchent pas d'être pragmatiques si besoin est. S'il est vrai que les considérations religieuses ou philosophiques des populations tribales (notamment) peuvent favoriser la conservation, il est important de se souvenir que ces valeurs n'interdisent pas l'utilisation de la nature. L'oubli des préoccupations pragmatiques peut entraîner une importante distorsion de la nature de la cogestion. Certains ont tendance à penser que les interactions des populations tribales et autochtones avec le monde sont essentiellement basées sur un désir d'harmonie et une perception de "l'unité" de la nature. Il ne fait aucun doute que les philosophies de nombreuses populations autochtones font une place à ces préoccupations et que leur vie et comportements sont caractérisés par une forte relation spirituelle avec la nature. Il serait cependant faux de penser que les préoccupations spirituelles et pragmatiques ne peuvent pas coexister. Les populations autochtones, quelles que soient leurs croyances religieuses ou philosophiques, ont besoin d'utiliser la nature. Par conséquent, lors de la recherche d'une convergence d'intérêts, il ne s'agit pas de se focaliser simplement sur l'éthique de conservation des populations autochtones mais plutôt d'examiner dans quelle mesure la manière dont elles satisfont leurs besoins dans les aires protégées est compatible avec ce que les responsables de ces aires sont prêts à leur accorder. On peut envisager la convergence d'intérêts sous forme de deux voies convergentes, mais il serait peut-être plus

Rao et Geisler (1990: 19) définissent la cogestion de la manière suivante:

La cogestion fait référence au partage du processus décisionnel relatif aux politiques en matière d'utilisation des aires protégées entre ceux qui revendiquent un droit aux ressources locales et des gestionnaires de ressources ayant reçu une formation officielle. Elle suppose que les deux parties aient un intérêt commun à conserver indéfiniment les ressources naturelles, un intérêt qui en fait des "alliés appropriés"...

Digitized by Google

...Cogestion des aires protégées

réaliste de le faire sous forme d'un diagramme de Venn dans lequel des cercles distincts représentent des sujets conflictuels, et seules les zones de chevauchement de deux cercles signent une convergence.

La stratégie consistant à identifier (ou à créer) des intérêts convergents est importante mais il faut veiller à ce qu'elle ne masque ni la fréquence ni la réalité des intérêts conflictuels.

Il est peu probable qu'une participation locale à la gestion des aires protégées soit efficace si l'on ne trouve pas de moyens pour répondre, directement ou indirectement, aux besoins locaux. Parmi les avantages directs figure l'utilisation de produits naturels provenant des aires protégées à des fins de subsistance ou, dans certains cas, comme source de revenus. Il y a des exemples d'accords de cogestion prévoyant une utilisation directe des ressources à des fins de subsistance, et on peut citer le cas du parc national de Chitwan au Népal, où les villageois sont autorisés à "prélever des graminées une fois par an pour construire et couvrir les maisons" (Wells and Brandon, 1992). Les exemples de plans autorisant des activités rémunératrices sont toutefois peu nombreux, sauf en ce qui concerne des prélèvements occasionnels destinés à la vente de produits, offrant un intérêt relativement limité.

McNeely (1988) présente, dans une analyse économique de la conservation de la diversité biologique, une série de cas montrant comment on peut utiliser des incitations et des avantages pour encourager la conservation.

Les méthodes indirectes permettant de répondre aux besoins locaux dans les aires protégées peuvent comprendre le tourisme, la création d'emplois par les services du parc ou les subventions directes par des sources extérieures.

Le bilan du tourisme, en tant que moyen pour compenser les populations pour la perte d'accès direct aux produits des aires protégées, est très mitigé. Dans certains cas, les populations vivant à proximité des aires protégées ont bénéficié des retombées économiques du tourisme. Dans le cas du parc national de Sagarmatha (Stevens, 1993), une grande partie des bénéfices ont été attribués aux Sherpas (même si la répartition de ces bénéfices au sein de la population sherpa est restée très inégale); cette situation pourrait cependant changer, comme le mentionne Stevens, si des intérêts internationaux ou basés dans la capitale investissaient lourdement dans des hôtels et pavillons le long des chemins de randonnée. Dans la plupart des cas, ce sont souvent des personnes extérieures qui ont bénéficié du tourisme et seuls des emplois subalternes ont été proposés aux habitants du parc. En outre, la contribution

Digitized by Google

potentielle du tourisme à la conservation est probablement très limitée en termes d'échelle: "On a récemment fréquemment émis l'espoir que les colons empiétant sur les forêts tropicales pourraient se fondre dans la nature en opérant des prélèvements anodins de ressources clairsemées ou en guidant des écotouristes. Faux espoir! La récolte de produits naturels et l'écotourisme plaisent aux écologistes essentiellement parce que ces deux activités sont très peu perturbatrices. Mais de telles utilisations peu intensives des terres ne peuvent répondre aux besoins humains que si la densité démographique reste faible, entre celle correspondant à la chasse-cueillette (au mieux, une personne par 5 kilomètres carrés) et celle liée à l'agriculture itinérante (environ cinq fois plus)." (Ewel, 1992: vii)

Pleumarom (1994) présente une critique plus fondamentale (et même accablante) du tourisme en prétendant que, loin de contribuer au développement économique local, l'écotourisme perpétue souvent les rapports de force conduisant à la marginalisation économique des populations rurales. Pleumarom avance également que le "tourisme vert" diffère généralement du tourisme traditionnel, non pas en termes d'approche fondamentale, mais simplement par la manière dont il est commercialisé et présenté.

Le transfert direct de fonds, par voie de subventions, pour compenser les populations locales pour les "avantages perdus", constitue une autre option pour répartir les bénéfices. Gilmour a présenté des arguments en faveur de certains mécanismes de transferts.

"L'établissement d'aires protégées dans des pays tropicaux se justifie parfois sur la base de l'importance, au plan mondial, de leur diversité biologique. Il est cependant irréaliste d'espérer que des populations rurales souvent défavorisées abandonnent un accès à des biens de subsistance afin de protéger une ressource présentant une valeur pour le monde. Il est indispensable d'envisager certains mécanismes de transferts du "monde" aux gestionnaires des ressources - la communauté locale - pour compenser les coûts qu'ils ont à subir." (D.A. Gilmour, UICN, communication personnelle)

La nature de ces éventuels mécanismes reste à définir. Parmi les options disponibles figure le transfert à une organisation ou une agence représentant les utilisateurs afin que les fonds puissent être: a) distribués directement aux utilisateurs, b) affectés à des projets de développement communautaire ou c) gérés pour fournir une source abordable de crédits. Ces possibilités s'accompagnent toutes de difficultés administratives, mais il y a de bonnes raisons de devoir les étudier. Une autre option,

On a récemment fréquemment émis l'espoir que les colons empiétant sur les forêts tropicales pourraient se fondre dans la nature en opérant des prélèvements anodins de ressources clairsemées ou en guidant des écotouristes. Faux espoir! La récolte de produits naturels et l'écotourisme plaisent aux écologistes essentiellement parce que ces deux activités sont très peu perturbatrices. Mais de telles utilisations peu intensives des terres ne peuvent répondre aux besoins humains que si la densité démographique reste faible, entre celle correspondant à la chasse-cueillette (au mieux, une personne par 5 kilomètres carrés) et celle liée à l'agriculture itinérante (environ cinq fois plus). ***(Ewel, 1992: vii)***

Digitized by Google

...Cogestion des aires protégées

mentionnée par Scherl et al. (1994: 9), consiste à parvenir à "des accords avec les communautés locales ... afin que la gestion de ces aires soit entreprise par les communautés locales sur la base d'un service payant, le rôle des gouvernements nationaux et de leur bureaucratie restant limité à l'établissement de normes et à la surveillance continue".

Limites de la cogestion des aires protégées

Les questions de diversité et d'antagonisme des intérêts soulèvent de sérieux problèmes en matière de cogestion des aires protégées. Il faut ainsi tenir compte des intérêts des populations autochtones, agriculteurs ou éleveurs nomades. Il peut également y avoir des populations immigrantes dont les intérêts résident plutôt dans l'exploitation minière, le piégeage ou l'exploitation forestière. Il s'agit là d'un ensemble d'intérêts locaux légitimes affectant la gestion. Il peut également y avoir d'importants intérêts commerciaux dont dépend la situation locale de l'emploi. Cette diversité fait qu'il est particulièrement difficile de trouver des dispositions convenant à toute les parties. En outre, les accords de cogestion avec les populations locales, même s'ils ont été convenus de bonne foi, ne sont pas forcément viables si les populations locales n'ont pas de réels moyens d'influencer le comportement des autres parties. Se référant à la réserve de la biosphère de Beni en Bolivie, Redford et Stearman (1989) mentionnent la possibilité de payer la population autochtone d'indiens chimanes pour patrouiller dans la réserve (une autre manière de compenser les résidents pour la perte de revenus). Il est cependant intéressant de noter qu'ils ne considèrent pas cette mesure comme une manière de donner aux indiens le pouvoir de faire appliquer la réglementation puisque ceci "les mettrait, ainsi que leur famille, dans des situations potentiellement dangereuses" (p. 55).

Dans beaucoup d'aires protégées, les personnes impliquées peuvent être nombreuses et très variées, au plan ethnique comme en termes d'intérêts économiques. Il est très difficile d'identifier (ou d'établir) un organe disposant de réels pouvoirs pour négocier pour une telle diversité d'intérêts, en particulier dans le cas de populations tribales, où les responsabilités politiques et décisionnelles sont dispersées.

La cogestion des aires protégées revêt une importance capitale pour la conservation, même si l'octroi d'avantages et d'une compensation pour la perte d'accès reste un problème majeur. Les activités de cogestion des forêts en dehors des aires protégées peuvent contribuer à la conservation et, parallèlement, offrir d'importantes opportunités de production directe de revenus.

Digitized by Google

Cogestion des forêts

I Foresterie sociale, foresterie communautaire et aménagement conjoint des forêts

Toute activité de foresterie est sociale en ce sens qu'elle a trait à l'utilisation ou à l'aménagement des forêts à des fins sociales. Dans un autre sens, cependant, de nombreuses applications de la foresterie ont été nettement antisociales du point de vue des populations tribales ou rurales. Traditionnellement, la science forestière conventionnelle visait à satisfaire les demandes "exprimées par un pouvoir économique ou politique" (Leslie, 1987: ix). Ainsi, la foresterie a fréquemment mis en oeuvre des politiques visant à satisfaire les intérêts de ceux qui détiennent un pouvoir économique ou politique. Comme le signale Leslie, "... l'histoire abonde d'exemples dans lesquels la foresterie conventionnelle anéantit tous les droits que de telles populations [les populations sans réels pouvoirs politique et économique] pouvaient avoir eu, ou les subordonne au bien-être des forêts". (Leslie, 1987: ix)

Selon l'un des thèmes majeurs de plusieurs documents présentés dans *Keepers of the Forest* (Poffenberger, 1990), l'évolution de la foresterie dans des pays tels que les Philippines, l'Indonésie et la Thaïlande s'est accompagnée du passage d'un régime foncier traditionnel (autochtone ou local) au contrôle étatique des forêts. Ce transfert a eu lieu dans de nombreux pays, souvent de manière violente. Dans ce contexte, les approches actuelles d'aménagement conjoint des forêts et de programmes forestiers communautaires peuvent être perçues comme impliquant le retour à un contrôle des communautés locales.

Compte tenu de l'historique de prise de contrôle des forêts par les Etats au détriment des populations locales, il est ironique que celles-ci restent si souvent blâmées pour la déforestation. Il est parfaitement faux que la déforestation est en grande partie due aux actions des populations locales (tribales en particulier) et que, corollaire de cette affirmation, des services forestiers sont nécessaires pour préserver les forêts. Il ne faut pas oublier qu'historiquement l'aménagement des forêts par des agences centralisées s'est généralement accompagné d'un changement d'utilisation d'une exploitation locale relativement durable à une exploitation commerciale intensive. Dans ce contexte, il convient d'étudier très sérieusement la suggestion selon laquelle une gestion locale peut être utile, et d'accueillir avec un certain scepticisme les déclarations indiquant que les services forestiers étatiques ont des compétences exceptionnelles en matière de conservation.

Au cours des années 1970, certains forestiers ont commencé à s'intéresser à des formes d'exploitation répondant plus aux besoins locaux. Cette évolution tenait en partie à l'acceptation de la nécessité de redresser les inégalités liées à la majorité des activités

... l'histoire abonde d'exemples dans lesquels la foresterie conventionnelle anéantit tous les droits que de telles populations [les populations sans réels pouvoirs politique et économique] pouvaient avoir eu, ou les subordonne au bien-être des forêts.
(Leslie, 1987: ix)

Digitized by Google

...Cogestion des forêts

forestières étatiques, et en partie à la reconnaissance de la valeur pragmatique de l'implication locale. L'approche générale a initialement été dénommée "foresterie sociale" et, dans un certain nombre de pays, des programmes de ce type ont été financés par des organisations internationales. Malheureusement, ils n'accordaient souvent qu'une attention restreinte aux populations locales et limitaient généralement leur participation à l'offre d'un travail rémunéré. S'appuyant sur la rhétorique de la participation et des intérêts des populations, ces programmes continuaient fréquemment le processus d'aliénation des formes de foresterie antérieures. La foresterie sociale a ainsi pris, dans certains pays, des connotations déplaisantes et c'est en partie pour cette raison que d'autres approches intégrées de la foresterie conciliant développement et conservation ont vu le jour sous les noms de "foresterie communautaire" et "aménagement conjoint des forêts".

La terminologie est très confuse. Différents types de projets ont été qualifiés de foresterie communautaire et, de même, l'aménagement conjoint des forêts couvre une large gamme d'activités. La FAO (1978) a grossièrement défini la foresterie communautaire comme "...toute situation impliquant étroitement la population locale dans une activité de foresterie". Gilmour et Fisher (1991: 8) préfèrent une définition plus étroite: "...le contrôle et la gestion des ressources forestières par les populations rurales qui les utilisent surtout à des fins de subsistance, en tant que partie intégrante de leurs systèmes d'agriculture". Cette définition n'exclut pas la vente et n'implique pas non plus un contrôle local intégral, mais elle suppose qu'il y ait un véritable élément de contrôle local. La première de ces deux définitions (celle de la FAO) est large et descriptive alors que la deuxième, celle de Gilmour et Fisher, est plus normative. En admettant qu'un terme n'apporte rien d'utile s'il englobe tout, il serait intéressant de présenter une notion de la foresterie communautaire qui la distingue, en tant qu'approche, des autres modèles sur la base de certaines caractéristiques spécifiques. Il semble que le "contrôle local" soit une caractéristique suffisamment importante pour définir une approche spécifique. L'expression "foresterie communautaire" est malheureusement employée d'autres façons et il n'est pas vraiment utile d'insister sur une utilisation plus étroite. Dans ce document, je l'emploierai lorsqu'il s'agit d'un terme officiel permettant de définir une politique particulière (telle que le Programme de foresterie communautaire du Népal).

L'aménagement conjoint des forêts (ACF) est une approche de la foresterie collective qui a été testée dans différents pays d'Asie du Sud-Est (voir Poffenberger, 1990b) et en Inde. Grâce au soutien des gouvernements et des ONG

Digitized by Google

dans ces pays et à l'appui de la fondation Ford, cette approche a permis de mettre au point un modèle très crédible et a remporté quelques succès importants.

Dans l'ACF, l'accent est placé sur la collaboration en matière de gestion entre les services forestiers qui disposent d'un pouvoir légal sur les forêts appartenant à l'Etat et les populations qui vivent dans ces forêts et aux alentours. Certains auteurs parlent de légitimer l'utilisation locale (Campbell, 1992) et de garantir des droits d'usufruit (Campbell et al., 1994), et beaucoup de programmes d'ACF mettent l'accent sur des dispositions qui précisent les droits des "peuples forestiers" sur certains produits. Néanmoins, le terme même d'ACF implique une coopération entre les populations locales et les autorités nationales, et il semble que l'on admet dans la littérature relative à l'ACF que les programmes consistent à encourager et à légitimer la participation des populations locales aux activités forestières sur des terres restant fondamentalement sous contrôle étatique.

Il est tentant de différencier foresterie communautaire et ACF sur la base de l'importance accordée, respectivement, au contrôle local et à la collaboration. Cette démarche est cependant simpliste comme le montrera un examen de la foresterie participative en Inde et au Népal. Je préfère utiliser l'expression plus large de cogestion des forêts pour regrouper diverses approches et examiner ensuite différents programmes en fonction de la présence de caractéristiques particulières. Alors qu'il serait possible de distinguer la foresterie communautaire de l'ACF sur des bases normatives (c'est-à-dire sur la base des caractéristiques qui devraient, selon leurs promoteurs, permettre de les différencier), en pratique chaque expression a été utilisée pour couvrir une large gamme de projets comportant beaucoup de points communs.

Je vais maintenant passer à un examen de ce qui pourrait grossièrement être nommé projets de cogestion des forêts dans un certain nombre de pays. J'accorderai une attention particulière à l'Inde et au Népal.

Népal

Le programme népalais de foresterie communautaire est bien connu et passe généralement pour un excellent exemple de succès en matière d'aménagement participatif forestier. Il a fait l'objet d'une importante documentation. (Pour un aperçu, voir Gilmour and Fisher, 1991.)

En quelques mots, l'évolution récente de la politique forestière népalaise commence avec la nationalisation des forêts en 1957. La législation cherchait à placer les forêts sous le contrôle du Département forestier. Cependant, il est devenu évident au cours des années 1970 que

Digitized by Google

...Cogestion des forêts

celui-ci n'avait pas les compétences nécessaires pour aménager efficacement les forêts et, parallèlement, que les réglementations forestières rendaient les choses très difficiles pour les populations rurales. Celles-ci continuaient à utiliser les forêts (elles n'avaient pas vraiment le choix), mais d'une manière illégale la plupart du temps et, même si le Département n'exerçait pas de contrôle réellement efficace sur les forêts, cette illégalité impliquait des risques et des amendes importantes pour les personnes prises en infraction. Les forêts des zones montagneuses étaient largement ignorées par les autorités, hormis les tentatives visant à en contrôler l'utilisation.

Suite à des propositions originales avancées par un certain nombre de forestiers népalais, une nouvelle approche, mise au point à la fin des années 1970, prévoyait de confier les forêts aux panchayats locaux (unités politico-administratives officielles) qui s'engageaient à les protéger. La législation autorisait une utilisation et un prélèvement des produits forestiers par les populations du panchayat, sous réserve de l'approbation d'un plan de gestion par le Département forestier. En pratique cependant, très peu de forêts ont ainsi été confiées avant la fin des années 1980 et une très faible proportion de celles qui l'ont été s'accompagnaient de plans de gestion autorisant une réelle utilisation des forêts (Fisher, 1990).

Dans certaines zones, des succès ont été remportés en matière d'établissement de plantations et de protection des forêts naturelles mais, à quelques exceptions près, les populations n'ont perçu que des avantages limités en termes d'accès aux produits forestiers dont elles avaient besoin. Une série de modifications institutionnelles, notamment l'achèvement d'un plan directeur forestier national en 1988, l'établissement de directives opérationnelles pour faciliter la mise en oeuvre du plan directeur dans l'attente d'une révision de la législation et, finalement, une nouvelle législation forestière (*The Forestry Act, January 1993*), a permis de faciliter la mise en oeuvre, d'accroître les incitations à la participation des populations et, par conséquent, d'étendre rapidement le programme. Ses principales caractéristiques sont aujourd'hui les suivantes:

- Les accords relatifs à l'aménagement des forêts ("plans opérationnels") sont négociés entre le Département forestier et les groupes d'utilisateurs (c'est-à-dire les groupes de personnes ayant un intérêt direct dans l'utilisation d'une forêt particulière et revendiquant des droits d'usufruit) plutôt qu'avec des unités politiques ou administratives plus importantes;
- La législation et les directives laissent une grande liberté aux groupes d'utilisateurs en ce qui concerne l'établissement des plans opérationnels; elle prévoit une flexibilité

Digitized by Google

considérable en matière de gestion et même la possibilité d'un haut niveau de contrôle local (soumis à l'autorité du fonctionnaire forestier de district) et autorisent une exploitation forestière et des prélèvements importants. En pratique, beaucoup de plans ne sont pas aussi flexibles et ne fournissent pas autant d'avantages qu'ils le pourraient, en grande partie parce que les forestiers ont de la peine à "lâcher autant de lest" qu'ils ont droit de le faire. La législation prévoit néanmoins la flexibilité de la gestion et d'importants bénéfices et, dans un certain nombre de cas, les accords tirent parti de ce potentiel;

- Il n'y a pas de partage de bénéfices par le Département forestier. Les communautés sont actuellement autorisées à utiliser tous les produits découlant de l'aménagement et peuvent investir les revenus ainsi obtenus à des fins de développement. (On n'a pas encore essayé d'étendre cette politique pour permettre des revenus substantiels grâce à une utilisation commerciale plus importante des produits forestiers.);
- Les systèmes indigènes d'aménagement forestier ont de plus en plus été reconnus au Népal (Messerschmidt, 1986a, 1987; Fisher, 1989, 1991a, 1993; Tamang, 1990). Beaucoup d'entre eux sont apparus pendant la période caractérisée par la quasi-absence d'aménagement forestier qui a suivi la nationalisation des forêts en 1957. Les directives de foresterie communautaire prévoient que des accords doivent être passés avec les groupes d'utilisateurs existants. Même si ces groupes sont parfois formalisés, il y a là une modification majeure par rapport à l'importance accordée auparavant aux frontières officielles et aux comités très formels et nouvellement établis. Les directives permettent également et encouragent l'incorporation de pratiques gestionnaires des groupes existants dans les plans d'aménagement si elles sont efficaces.

A l'origine, la foresterie communautaire au Népal était assez lourdement axée sur l'implication des populations locales dans la gestion de nouvelles plantations établies sur des terres dégradées. L'accent a maintenant été passablement déplacé vers l'aménagement des forêts naturelles et des formations arbustives. Les conséquences de cette modification sont importantes pour la conservation de la diversité biologique puisque, contrairement aux plantations qui sont généralement limitées à une seule espèce, les forêts naturelles, même dégradées, abritent une grande diversité d'espèces. La préférence des groupes d'utilisateurs décidant des priorités gestionnaires tend à favoriser une utilisation multiple, ce qui est également meilleur pour la diversité biologique. Ingles (1994a) insiste sur la pertinence de la foresterie communautaire pour la conservation de la diversité biologique. Il prétend que "la stratégie

Digitized by Google

...Cogestion des forêts

nationale de conservation du Népal pourrait être améliorée en augmentant l'importance accordée à la foresterie communautaire et en identifiant les activités ... qui amélioreront le potentiel de contribution de la foresterie communautaire à la conservation de la diversité biologique" (p. 14). L'élément clé de la stratégie suggérée par Ingles est une "méthode simple et rapide pour assurer une surveillance continue de l'état des forêts et de la diversité biologique" (p. 8).

Les conséquences de la foresterie communautaire pour la diversité biologique au Népal sont donc considérables. Elles sont évidentes en ce qui concerne la diversité des espèces végétales, mais il y a également des possibilités de conservation de la diversité faunique, bien que les bénéfices dans ce domaine aient jusqu'à présent été moins évidents et moins directs. Grâce à des mesures de protection ou de restauration d'habitats viables, la foresterie communautaire a favorisé la survie d'oiseaux et d'autres animaux. Il est intéressant de constater que les plans opérationnels prévoient souvent l'interdiction de la chasse, à la demande des populations locales.

Inde

En Inde, l'ACF est le modèle dominant d'aménagement participatif des forêts. Grâce au soutien de la fondation Ford (et, plus récemment, de divers donateurs internationaux), il a été mis en place par des ONG (dont la Society for the Promotion of Wastelands Development, société pour la promotion de la mise en valeur des terres incultes, et le Tata Energy Research Institute de New Delhi, institut Tata de recherches énergétiques) et a été promu au rang de programme national par le Gouvernement indien. En août 1994, 15 Etats s'étaient dotés de réglementations concernant le déroulement de programmes inspirés par l'ACF (J. Campbell, communication personnelle).

L'ACF en Inde fait l'objet d'une large documentation. (On trouvera un examen général dans Poffenberger, 1990; Campbell, 1992; et Campbell et al., 1994.) Diverses publications lui sont consacrées, y compris un bulletin (Wastelands News, publié par la Society for the Promotion of Wastelands Development), une collection (Joint Forest Management Series, publiée par le Haryana Forest Department, département forestier de Haryana, et le Tata Energy Research Institute) et une série de documents de travail consacrés à l'aménagement conjoint des forêts (publiés par le National Support Group for Joint Forest Management, groupe national de soutien de l'ACF).

Les principales caractéristiques de l'ACF en Inde sont les suivantes:

Digitized by Google

- Il concerne habituellement des accords de protection des forêts entre les départements forestiers et les populations locales. En échange de cette protection, les populations ont généralement accès à une gamme de produits forestiers non ligneux et perçoivent tous les revenus qu'elles peuvent en tirer. (Les modalités des accords varient d'un Etat à l'autre.) En outre, dans la plupart des Etats, les accords prévoient des dispositions pour le partage des bénéfices des futurs prélèvements commerciaux avec le département forestier. Les pourcentages partagés varient et tournent en général autour de 25 pour cent. (Voir Campbell, 1992, pour un tableau précisant les bénéfices dans les divers Etats.) En pratique, il n'y a pas encore eu beaucoup de bénéfices provenant de ces prélèvements commerciaux "finaux", probablement en grande partie du fait que peu de forêts ont déjà atteint l'âge adulte. Il y a déjà eu néanmoins d'importants bénéfices financiers et les activités rémunératrices ont été largement encouragées. On pourra citer notamment les exemples suivants: bambous pour fabriquer des paniers (Varalakshmi, 1992); bhabbar et autres graminées (Arora et al., 1993); et pisciculture (Vijh et al., 1993);
- Les départements forestiers conservent un degré considérable de contrôle et restent indiscutablement propriétaires des forêts;
- L'accent est fortement placé sur la mise en valeur des terres incultes plutôt que sur l'aménagement des forêts saines ou modérément saines.

Philippines

Un certain nombre d'approches différentes ont été mises au point aux Philippines sous l'appellation globale de foresterie sociale. Dans un pays où près des deux tiers de la superficie terrestre sont considérés comme zone forestière publique (Gibbs et al., 1990), la question de l'utilisation des forêts par les populations résidentes s'est avérée importante. En 1982, le programme intégré de foresterie sociale (PIFS) a été mis au point. Selon Gibbs et al: "Parmi les succès du PIFS figurent l'élaboration de nouvelles options de régime foncier destinées à améliorer la sécurité foncière des occupants des forêts, l'extension des zones publiques pouvant être occupées, la mise au point d'approches de la planification agroforestière 'du bas vers le haut' et l'établissement d'un groupe actif de recherche et de soutien de programmes." (1990: 259)

L'une des options foncières que Gibbs et al. trouvent particulièrement intéressante consiste à établir des Communal Forest Stewardship Agreement (CFSA, accords de bonne intendance des forêts communales). Ces accords prennent la forme de baux donnés aux communautés (y compris aux communautés

Parmi les succès du PIFS figurent l'élaboration de nouvelles options de régime foncier destinées à améliorer la sécurité foncière des occupants des forêts, l'extension des zones publiques pouvant être occupées, la mise au point d'approches de la planification agroforestière "du bas vers le haut" et l'établissement d'un groupe actif de recherche et de soutien de programmes. ***(Gibbs, et al. 1990: 259)***

Digitized by Google

...Cogestion des forêts

autochtones et à certaines communautés islamiques et migrantes), indiquant les frontières de la zone concédée (généralement de 1.000 à 4.000 hectares), mais laissant la subdivision de la zone en parcelles familiales à l'appréciation de la communauté. (Voir Cornista and Escueta, 1990, pour un examen plus détaillé des CFSA.)

Cameroun

Le Cameroun a récemment adopté une nouvelle législation forestière prévoyant des activités de foresterie communautaire. Toutefois, comme le signalent Nurse et al., "le gouvernement ne sait pas encore comment appliquer la nouvelle législation" (1994: 3). Dans un document portant sur un cas pilote prometteur pour la foresterie communautaire dans ce pays, Nurse et al. décrivent un modèle cherchant très nettement à combiner développement et conservation de l'avifaune. Dans ce domaine, l'expérience camerounaise, bien qu'à ses débuts, constitue un exemple intéressant, autorisant potentiellement une utilisation active des forêts pour le pâturage et le prélèvement de divers produits forestiers.

Nurse et al. indiquent que les populations locales gèrent déjà l'utilisation des forêts dans le cadre d'un système indigène. Le document traite essentiellement du processus d'étude et de négociation indispensable pour confier une grande superficie de forêts de montagne dans le cadre de la nouvelle législation forestière. En lisant entre les lignes, la volonté du gouvernement et des autorités forestières d'admettre que les revendications des utilisateurs existants sont fondamentales apparaît comme une nouveauté. Il semble que l'on suggère que ces revendications doivent être considérées comme légitimes et non satisfaites à contrecoeur.

Un des aspects particulièrement intéressants de la situation tient à l'existence de groupes d'utilisateurs importants et assez individualisés. Il reste à voir dans quelle mesure il sera possible de répondre efficacement à des intérêts locaux aussi divers.

Cogestion des forêts dans d'autres régions

Je me suis concentré sur la cogestion des forêts dans quelques pays. Cependant, sans chercher à présenter un panorama détaillé, il est important de noter que diverses approches de cogestion ont été essayées dans des forêts d'autres régions.

La foresterie communautaire a fait l'objet d'un intérêt considérable en Amérique latine. (Voir Perl et al., 1991 et Cabarle, 1991, pour un aperçu d'ensemble. Voir également Poole, 1989, pour un examen des questions de partenariat environnemental en Amérique latine.) Perl et al. (1991) présentent les résultats d'un atelier lors duquel les représentants de 14 projets pilotes dans 7 différents pays d'Amérique latine ont débattu leurs activités.

Digitized by Google

Plusieurs récits, assez poignants, décrivent les luttes engagées par des coalitions de populations locales et des ONG, soutenues par certains politiciens, pour obtenir le contrôle de ressources forestières exploitées par d'importants intérêts commerciaux. On peut citer en exemple les cas de la Sierra Juarez au Mexique (Bray, 1991) et de Chimalapas, également au Mexique (anonyme, 1993).

La cogestion des forêts a également été proposée et essayée dans un certain nombre de pays européens, y compris en Ecosse (Dudley, 1994), en Italie (Merlo, 1995) et au Portugal (Brouwer, 1995). Dans les deux derniers cas, le potentiel des régimes fonciers communs "traditionnels" pour l'aménagement des forêts occupe une place importante.

Cogestion des forêts - points communs et divergences

Certaines des approches participatives de l'aménagement des forêts examinées ci-dessus (notamment au Népal, en Inde et aux Philippines) semblent partir de l'idée que le gouvernement reste le détenteur suprême des zones en question. On constate en revanche différentes manières d'accorder un accès à ces zones. Au Népal, le contrôle des forêts peut en grande partie être délégué aux groupes d'utilisateurs locaux (au moins selon la nouvelle législation, même si ce n'est pas toujours le cas en pratique). En Inde, il s'agit plus d'une récompense, sous forme de produits forestiers et, éventuellement, des revenus financiers provenant de l'exploitation, que les départements forestiers donnent aux utilisateurs pour leur aide en matière d'aménagement des forêts, les terres restant indiscutablement la propriété de l'Etat. Aux Philippines, la terre est confiée aux populations rurales, qui bénéficient en outre d'importants services de soutien. Au Cameroun, il semble que le gouvernement reconnaisse l'usufruit traditionnel et confie la gestion des forêts aux utilisateurs traditionnels, tout en négociant parallèlement des réglementations pour assurer la conservation de la faune et de la flore sauvages.

Chacune de ces approches reflète des différences dans l'attitude des gouvernements sur la question du détenteur du contrôle suprême. Je suggère que les différences cruciales de ces approches ont trait non au régime foncier formel, mais à des problèmes tels que:

- L'accès relatif aux avantages;
- La perception de la légitimité des pratiques locales et des droits traditionnels comme base de négociation. (Un programme supposant des procédures gestionnaires, des structures organisationnelles locales et des dispositions très standardisées ne laisse pas beaucoup de place à des accords flexibles répondant aux besoins locaux.); et
- L'encouragement et le respect d'un véritable rôle local dans le processus décisionnel.

Digitized by Google

...Cogestion des forêts

L'examen de différents programmes montre qu'il n'y a pas de relation simple entre de telles caractéristiques et des termes tels que "foresterie sociale", "foresterie communautaire" ou ACF. Ces termes ne correspondent pas clairement à des approches différentes dans ces domaines et ne permettent donc pas de construire une typologie des approches de l'aménagement participatif des forêts.

Certains documents récents (Campbell and Denholm, 1993; Hobley et al., 1994) ont indiqué que les programmes d'ACF en Inde et de foresterie communautaire au Népal n'ont pas tiré parti de leurs expériences respectives. A ce stade, il peut être intéressant d'identifier certaines différences dans les programmes mis en oeuvre en Inde et au Népal:

- Hobley et al. prétendent que le Népal pourrait bénéficier de l'expérience indienne en ce qui concerne l'accent mis sur les activités rémunératrices. Ceci est certainement vrai puisque, en Inde, diverses agences ont accordé beaucoup plus d'importance à cet aspect. Malla (1992) montre que, dans certains districts du Népal, une forte activité économique est basée sur les produits forestiers, bien qu'elle soit en général assez peu reconnue dans la politique forestière. Cet auteur prétend que le programme de foresterie communautaire doit tenir compte de cette activité et la considérer comme partie intégrante de la foresterie communautaire. (Les efforts visant actuellement à mettre en place des scieries pour les groupes d'utilisateurs dans au moins un district pourraient traduire un changement de politique dans ce sens.) Toutefois, pour être juste avec le programme népalais, il faut indiquer qu'il s'est, dans de nombreux cas, accompagné d'avantages significatifs en termes d'augmentation de l'offre légale de produits forestiers (y compris de bois de feu et de bois d'œuvre) et que les groupes d'utilisateurs perçoivent des revenus financiers provenant de la vente de produits forestiers;
- La politique de foresterie communautaire au Népal est allée très loin en matière de reconnaissance de la légitimité des pratiques et des groupes d'utilisateurs existants, et des directives imposent au personnel du Département forestier d'essayer d'en tirer parti. A l'opposé, l'ACF en Inde requiert généralement l'établissement de nouvelles structures (souvent basées sur les organisations gouvernementales locales) pour les besoins des accords de gestion. L'exploitation des forêts semble être plus une concession qu'un droit;
- Hobley et al. voient, dans l'approche d'ACF, une incitation pour les départements forestiers à rester impliqués au niveau des villages puisqu'ils continuent de percevoir une part des revenus (des prélèvements

Digitized by Google

de bois d'oeuvre, etc. mais non des produits forestiers non ligneux). Ils suggèrent que de telles incitations manquent au Népal. (Cette différence n'est cependant peut-être pas aussi primordiale, à moins que des forestiers individuels ne reçoivent ces revenus.)

Potentiel de la cogestion des forêts pour la conservation

Les approches de l'aménagement des forêts fondées sur la collaboration sont évidemment intéressantes de par leur potentiel à fournir des bénéfices aux populations locales en échange des coûts de conservation. Il peut s'agir du maintien de l'accès aux produits forestiers ou de favoriser les activités rémunératrices, ou des deux possibilités. Mais elle permettent également de faire ceci tout en contribuant à la conservation. Contrairement à la foresterie industrielle traditionnelle, qui a tendance à se concentrer sur un prélèvement extensif pour la cellulose industrielle (comme les copeaux et le bois d'oeuvre), l'ACF et la foresterie communautaire ont souvent mis l'accent sur la production de produits forestiers non ligneux (PFNL) ou sur l'exploitation sélective des forêts. Ces activités peuvent souvent être compatibles avec la conservation de la diversité biologique. La conservation est fréquemment un objectif explicite des projets de cogestion des forêts, bien que les préoccupations environnementales aient généralement été définies en termes de conservation des sols plus que de diversité biologique. La sensibilisation à la valeur économique des PFLN ou à l'exploitation sélective des forêts mélangées peut permettre à la cogestion des forêts de mettre plus clairement l'accent sur les valeurs de conservation sans interdire toutes les utilisations des forêts.

Clay (1988, 1992) a montré comment les revenus que procurent les PFLN dans les forêts ombrophiles amazoniennes pouvaient apporter des bénéfices économiques sans menacer la diversité biologique (ni culturelle). Le cas du Cameroun mentionné ci-dessus montre également des possibilités de combiner les valeurs de conservation avec des stratégies plus économiques impliquant l'utilisation des forêts. Rien n'empêche à priori ces leçons de pouvoir parfois être appliquées à la gestion des aires protégées également. (En fait, Mitchell et al., 1990, décrivent un projet de "foresterie sociale" dans la zone de conservation des montagnes Cyclops de l'Irian Jaya, liant de manière explicite conservation et utilisation des forêts.)

Digitized by Google

Cogestion des ressources

I En dehors des aires protégées et des forêts domaniales

L'analyse précédente de la cogestion des aires protégées et de la foresterie collective a essentiellement porté sur des cas impliquant une collaboration entre l'Etat, ou une agence gouvernementale, et les populations locales de zones appartenant fondamentalement à l'Etat. Pourtant, certains exemples de cogestion n'entrent pas aussi facilement dans ce cadre.

La gestion coopérative des pêcheries locales est un domaine portant à la fois sur des ressources non privées (propriété commune ou accès ouvert à tous) et sur une réglementation de l'utilisation de ces ressources (à des fins commerciales ou de subsistance). Il y a donc des similitudes avec diverses formes d'aménagement communautaire des forêts. (Voir Pinkerton, 1989, pour un aperçu de la gestion coopérative des pêcheries et de certaines des questions afférentes.)

La collaboration entre des organismes ou des vulgarisateurs gouvernementaux et les utilisateurs locaux constitue un autre grand domaine d'application de la cogestion des ressources. On peut citer en exemple le mouvement Landcare en Australie (Campbell, 1994), dans lequel des groupes d'agriculteurs travaillent ensemble, souvent en collaboration avec des vulgarisateurs spécialisés en agriculture ou en techniques de conservation des sols, pour introduire de meilleures pratiques agricoles plus favorables à la conservation. L'échange d'informations et d'idées (entre agriculteurs comme entre agriculteurs et vulgarisateurs) est une des principales fonctions du mouvement Landcare, qui suppose également une planification, au niveau local, de l'utilisation des terres et la conception et la mise en oeuvre de projets locaux de conservation. Si le mouvement vise directement la gestion de terres privées, il a également des conséquences au niveau communautaire puisque de nombreuses activités sur les terres privées affectent les propriétés adjacentes ou "en aval". Le mouvement Landcare a de plus en plus été associé à la recherche/action, qui sera débattue plus loin.

On trouvera un autre exemple de cogestion des ressources dans le sud-ouest des Etats-Unis, où des équipes d'éleveurs et de scientifiques ont collaboré pour proposer de nouvelles approches de gestion des pâturages (Savory, 1988).

L'agroforesterie sur des terres agricoles privées peut également être le cadre d'une collaboration. La promotion de l'agroforesterie a généralement été associée à des méthodes de vulgarisations traditionnelles ("de haut en bas") et à des approches impliquant davantage de collaboration. La pertinence de l'agroforesterie pour la conservation de la diversité biologique semble évidente puisque, par définition, l'agroforesterie suppose la diversification des espèces végétales dans un contexte agricole. Toutefois, les avantages en matière de diversité

Digitized by Google

biologique peuvent être limités lorsque les efforts de vulgarisation portent sur des espèces exotiques. Il est peut-être plus important de reconnaître les avantages d'écosystèmes agricoles traditionnels comme le dehesa en Espagne (Pineda and Montalvo, 1994) et les jardins au Sri Lanka (Wickramasinghe, 1994) et au Viet Nam (Nguyen, 1994). La reconnaissance de la valeur de ces systèmes, tant pour la conservation que pour le développement, peut permettre d'améliorer la collaboration avec les agents de vulgarisation. McNeely (1994b) et Michon et de Foresta (1994) ont avancé que l'agroforesterie constituait une stratégie importante pour la conservation. Elle n'est pas limitée aux terres privées comme le montre l'intégration de la foresterie sociale et de l'agroforesterie aux Philippines.

Digitized by Google

De la théorie à la mise en oeuvre

1 Quelques sujets de réflexion

Nature de la participation et de la coopération: une question de pouvoir

La rhétorique de la littérature et des pratiques contemporaines en matière de développement emploie beaucoup des termes tels que "participation", "collaboration", "coopération" et "consultation", faisant référence à un ensemble de concepts apparentés dont l'importance tient tant à des raisons éthiques que pratiques. La "participation" n'est pas seulement un luxe ou une mode. Sans un niveau de participation relativement important, les objectifs de conservation et de développement ne pourront tout simplement pas être atteints puisque la mise en oeuvre des politiques, quelle que soit leur origine, suppose une coopération locale. Malheureusement, l'utilisation répétée et symbolique de la terminologie l'a dévalorisée, et la "participation" signifie maintenant tellement de choses qu'elle ne veut parfois plus rien dire.

Arnstein (1969) a établi une typologie des modes de participation qu'il a représentée sous forme d'une échelle (figure 1). Celle-ci comporte huit barreaux commençant par la manipulation et aboutissant au "contrôle des citoyens". Du bas en haut de cette échelle, on passe d'une absence de participation à divers degrés de participation symbolique puis de pouvoir des citoyens. Selon Arnstein, ce n'est qu'aux trois plus hauts niveaux de cette échelle que la participation est réelle. On pourrait avancer que dans la plupart des projets de développement on reste aux niveaux les plus bas. Arnstein prétend qu'une réelle participation a principalement trait aux relations de pouvoir. Haeusler (1993) insiste sur l'importance de la reconnaissance de ces problèmes dans le domaine de la foresterie communautaire au Népal. Dans une document portant sur les Groenlandais et la chasse à la baleine, Caulfield (1993) avance que l'efficacité de la cogestion est liée à l'autodétermination politique et économique. En accord avec ces auteurs, je pense qu'un niveau significatif de contrôle sur le processus décisionnel (et donc, fondamentalement, une forme de pouvoir) est indispensable pour favoriser une implication utile des populations dans les projets de conservation et de développement. Il ne s'agit donc pas nécessairement d'un contrôle total, mais on améliore grandement la probabilité d'un respect des pratiques de gestion des ressources par les populations si celles-ci peuvent réellement influencer les décisions relatives à ces pratiques. Sans parler nécessairement d'un contrôle total, il faut au minimum un sérieux partage des pouvoirs.

Dans un autre document (Fisher, 1990), j'ai avancé que la tendance du Département forestier à limiter le pouvoir décisionnel des communautés était un des facteurs inhibant l'extension de la foresterie communautaire au Népal (jusqu'à la fin des années 1980). Plus ce pouvoir est restreint, moins il est probable que les populations suivent les décisions prises. Il

Digitized by Google

est évident que, très fréquemment, les gouvernements restreignent tellement le pouvoir décisionnel des populations locales qu'une réelle gestion locale devient impossible. Le partage des pouvoirs n'est pas vraiment sérieux lorsqu'il s'accompagne d'un grand nombre de restrictions.

Cette question du pouvoir est fondamentale dans les débats relatifs à la participation. On peut envisager le pouvoir comme la capacité d'influencer les résultats de processus sociaux. Dans ce contexte, l'imposition de restrictions tient essentiellement à une réticence de la part des employés des agences bureaucratiques à renoncer à leur propre pouvoir. (Elle tient également en partie au manque de confiance des fonctionnaires ayant reçu une culture "d'experts" dans la compétence de populations locales non formées pour gérer les ressources, ainsi qu'à la notion de responsabilité qu'exige la bureaucratie et qui reste au coeur de toute politique. Dans tous les cas, il s'agit cependant d'aspects du pouvoir.)

Figure 1. Echelle de participation des citoyens d'Arnstein (d'après Arnstein, 1969)

8	Contrôle des citoyens	Degrés de participation des citoyens
7	Pouvoir délégué	
6	Partenariat	
5	Conciliation	Degrés de participation symbolique
4	Consultation	
3	Information	
2	Thérapeutique	Non participation
1	Manipulation	

Digitized by Google

...De la théorie à la mise en oeuvre

La compréhension des processus de collaboration n'a de sens que dans le contexte d'une maîtrise des relations de pouvoir entre les divers groupes impliqués, notamment au sein des communautés, au sein des agences bureaucratiques et entre les communautés et les agences bureaucratiques, ainsi que des relations ayant trait aux dirigeants politiques.

La cogestion des ressources constitue très souvent une menace pour les personnes disposant de pouvoirs, que ce soit au sein des communautés, des agences ou du gouvernement. Il est intéressant de noter que, selon Geisler (Geisler, communication personnelle), la localisation périphérique de nombreuses aires protégées signifie que la réussite du transfert du pouvoir par la cogestion constitue un "défi pour les Etats-nations précaires".

Régime foncier

La cogestion, la gestion participative et les autres termes couramment utilisés font référence à toute une gamme d'approches de la légitimité des droits locaux d'usufruit. Il y a un continuum entre, d'un côté la reconnaissance des droits locaux et, de l'autre le refus absolu de les admettre. Entre ces deux extrêmes, on trouve la notion selon laquelle on peut faire certaines concessions provisoires, plus comme un privilège que comme un droit légitime, tout en conservant une possibilité d'annulation par décision administrative.

Il est maintenant évident le régime foncier est un sujet important en matière de gestion conjointe. Certains auteurs considèrent que c'est un point fondamental pour obtenir la participation des populations. Ainsi, on suggère souvent que la législation sur la foresterie communautaire au Népal est vouée à l'échec puisque les forêts appartiennent toujours au gouvernement. J'aurais tendance à penser que de tels arguments sont basés sur des notions très simplistes (et souvent ethnocentriques) du régime foncier et on peut dire que celui-ci est trop souvent réduit à la notion de propriété. On part sur l'hypothèse que les populations ne veilleront que sur les terres et les ressources dont elles sont propriétaires. En fait, la question est rarement suffisamment simple pour permettre d'assimiler propriété et contrôle. Même dans les pays où l'on considère que les terres sont privées, divers droits peuvent coexister sur les mêmes parcelles. Il peut par exemple y avoir des restrictions quant aux types de bâtiments constructibles, l'accès du public peut être autorisé et les arbres peuvent appartenir à des personnes différentes de celles qui sont autorisées à cultiver les terres. Je cherche ici à montrer que le régime foncier n'est en fait rien d'autre qu'un ensemble de droits et de privilèges.

Geisler et Kittel (1994) prétendent que, dans de nombreuses situations aux Etats-Unis, les questions de régime foncier et de gestion de

Digitized by Google

l'environnement sont délicates lorsque propriété et contrôle sont distincts. Outre les propriétaires des ressources, divers acteurs peuvent participer aux décisions relatives à la gestion des ressources. Geisler et Kittel soulignent que le régime foncier doit être envisagé comme un processus, supposant des négociations entre différents intérêts.

Outre le fait que le régime foncier ne peut être réduit à la notion de propriété, il faut se souvenir que celle-ci est variable selon les cultures. Beaucoup de populations tribales ne considèrent pas que les terres appartiennent de manière restrictive à un seul individu ou groupe. Les éleveurs nomades tiennent à préserver leurs droits de passage saisonniers.

Il est intéressant d'envisager le régime foncier comme un système de revendications mutuellement reconnues. Un régime foncier est toujours basé sur la revendication d'un droit à utiliser une ressource (que ce soit exclusivement ou partiellement). La principale différence entre un régime foncier *de jure* (tel qu'il est souvent appelé) et un régime foncier *de facto* est que le premier est avalisé par l'Etat et (théoriquement au moins) que les revendications foncières peuvent alors être appuyées par l'appareil de l'Etat.

Si l'on accepte ces notions sur les fondements du régime foncier, il y a de bonnes raisons de douter des hypothèses selon lesquelles une propriété officielle intégrale est nécessaire pour garantir la participation locale. Je cherche à montrer que les décisions concernant l'utilisation des terres peuvent dépendre davantage de la certitude de conserver un accès aux ressources que de questions de "propriété" définies de manière restreinte. Ainsi, la garantie d'un accès continu aux pâturages offre probablement plus de sécurité aux éleveurs nomades qu'ils n'en ont normalement. L'important est ici la confiance. Des populations ayant eu au préalable de mauvaises expériences, alors que des agences gouvernementales leur avaient garanti un accès ou des droits, auront probablement tendance à se méfier, même d'un accord écrit. En revanche, si ces agences ont la réputation de tenir les accords passés, des engagements oraux peuvent être suffisants.

Dani et Campbell (1986: 37) suggèrent l'hypothèse suivante:

"La gestion locale d'une ressource pourra se prolonger d'autant plus que l'on peut assurer la garantie de la jouissance de la ressource."

Je propose une modification de cette hypothèse:

"La probabilité d'une gestion durable d'une ressource par les populations augmente avec la période pendant laquelle celles-ci peuvent être certaines de pouvoir jouir de la ressource."

Dani et Campbell (1986: 37) suggèrent l'hypothèse suivante:

La gestion locale d'une ressource pourra se prolonger d'autant plus que l'on peut assurer la garantie de la jouissance de la ressource.

Je propose une modification de cette hypothèse:

La probabilité d'une gestion durable d'une ressource par les populations augmente avec la période pendant laquelle celles-ci peuvent être certaines de pouvoir jouir de la ressource.

Digitized by Google

...De la théorie à la mise en oeuvre

L'accord de concessions, dans certains programmes forestiers, se base notamment sur l'idée selon laquelle une garantie de droits d'accès pendant une période limitée encourage une utilisation rationnelle des ressources. Les populations sont ainsi censées investir du temps et des ressources dans des activités agroforestières sur les terres concédées parce qu'elles ont confiance qu'elles pourront en tirer les bénéfices. Mais il s'agit là d'une arme à double tranchant. Certains accords de concession présentent ainsi un problème en ce sens que a) leur durée est relativement courte (ou incertaine) et/ou b) il n'y a pas de disposition de prolongation à la fin de la concession. De telles difficultés ont été identifiées dans le cadre de certains accords d'ACF en Inde (voir, par exemple, Campbell, 1992).

Le projet de concessions montagneuses pour la mise en valeur des ressources forestières et fourragères au Népal est basé sur la concession, pendant 25 ans, de petites parcelles de zones dégradées à des agriculteurs défavorisés; avec une aide gouvernementale, ils doivent mettre en place des activités agroforestières sur ces parcelles. Selon des spécialistes du développement et de la foresterie, sans garantie de prolongation du bail, la chose la plus rationnelle à faire consisterait pour les concessionnaires à abattre tous les arbres restant sur leur parcelle juste avant la fin du bail de 25 ans.

Dans ce débat concernant le régime foncier, rien ne doit donner à penser qu'il est inutile de reconnaître la "propriété" et les "droits fonciers" ou "droits d'usufruit". Ce que j'ai voulu montrer, c'est qu'un véritable contrôle sur les ressources et une confiance dans le respect et le soutien des décisions locales sont les deux principaux points indispensables à une gestion locale.

Appui sur les institutions indigènes

La littérature sur l'ACF en Inde analyse les mérites relatifs de la reconnaissance des organisations indigènes ou locales, de la collaboration avec de nouvelles organisations (telles que les coopératives mises en place spécifiquement pour l'ACF) et des accords passés avec les panchayats officiels. (Voir, par exemple, Sarin, 1993, 1994; Hobley et al., 1994; Campbell and Denholm, 1992.) Au Népal, l'implication des panchayats dans la foresterie communautaire, avant l'abolition du système en 1990, a souvent entraîné d'énormes complications puisque les groupes d'utilisateurs ne coïncidaient que rarement avec les limites des panchayats. (Voir Fisher, 1990, pour un examen de ce problème.)

Il est généralement plus facile au plan administratif de collaborer avec des panchayats officiels, et l'établissement de nouvelles organisations dans le cadre des réglementations (et selon une structure normalisée) est

Digitized by Google

également commode. En revanche, la reconnaissance de groupes d'utilisateurs préexistants minimisera probablement les conflits ultérieurs entre utilisateurs "traditionnels" et personnes extérieures. Même lorsque, techniquement, les terres appartiennent au gouvernement, des modes d'utilisation de ces terres ont presque toujours été mis en place. Au Népal, il existe pour la plupart des forêts des systèmes d'aménagement indigènes, impliquant au moins des droits d'usufruit (voir Fisher, 1991a). La non reconnaissance de ces droits favorise l'émergence de conflits majeurs.

Beaucoup d'institutions indigènes de gestion des ressources dépassent la simple reconnaissance mutuelle des droits d'usufruit. Dans de nombreux systèmes de gestion, l'utilisation des diverses ressources est réglementée en limitant l'exploitation dans le temps, en établissant des rotations des sites d'exploitation ou en précisant des méthodes particulières de prélèvement. De tels systèmes ont fait l'objet d'une large documentation pour diverses ressources, et on peut citer les exemples des forêts au Népal (Messerschmidt, 1986; Fisher, 1989, 1991a; Tamang, 1990) et au Cameroun (Nurse et al., 1994), des ressources marines dans le Pacifique (Ruddle and Johannes, 1983; Johannes, 1984) et de la gestion traditionnelle des écosystèmes insulaires par les Polynésiens de Hawaii (Morgan, 1986).

Lorsque de tels systèmes sont en place et fonctionnent de manière raisonnablement satisfaisante, il semblerait stupide de les ignorer pour en établir de nouveaux. De bonnes raisons poussent à s'appuyer sur ces systèmes dans le cadre d'accords de gestion conjointe. On peut débattre les limites de ce processus et les solutions vont de l'adoption des caractéristiques utiles des systèmes existants lors de l'établissement de nouvelles organisations (Arnold and Campbell, 1986) à la théorie selon laquelle le principal rôle de l'intervention devrait être de créer de la place pour de tels systèmes (Fisher, 1993; Scherl et al., 1994). On pourrait ainsi suggérer de mettre en oeuvre une stratégie d'intervention minimale, ce qui a été proposé pour le Népal sous forme d'étapes successives:

- Etape n° 1. Identifier les systèmes existants sans intervenir s'ils sont efficaces;
- Etape n° 2. Renforcer les systèmes existants s'ils sont imparfaits, par exemple en cherchant à résoudre les problèmes liés au régime foncier ou en leur accordant un soutien financier;
- Etape n° 3. Faciliter l'établissement de nouvelles institutions si nécessaire, tout en veillant très attentivement aux droits d'utilisation existants.
  (Fisher et al., 1989: 75)

Il est important de noter qu'intervention minimale ne signifie pas faible niveau

Digitized by Google

...De la théorie à la mise en oeuvre

d'activités de développement rural ou de vulgarisation, mais qu'il faut effectuer le minimum de modifications nécessaires pour permettre une gestion locale efficace.

On pense souvent que les chances de succès en matière d'établissement de systèmes locaux (ou de renforcement de ceux qui existent) sont plus importantes lorsque la communauté est homogène. D'un autre côté, l'expérience tirée des systèmes indigènes d'aménagement forestier au Népal suggère que les exemples efficaces proviennent souvent de communautés hétérogènes en termes de castes (Fisher, 1989, 1991a). Plutôt que de se concentrer sur l'homogénéité ou non d'un groupe, Uphoff insiste sur l'importance "de la délimitation et de l'identification des ressources et des divers groupes d'utilisateurs" (Uphoff, 1986: 26). Il est nécessaire d'admettre qu'un certain niveau de conflit au sein d'un groupe social est tout à fait naturel et que les sociétés stables disposent de mécanismes pour gérer ces conflits, y compris par des négociations.

Cernea (1986) a souligné l'importance pour la foresterie sociale de l'identification d'unités appropriées de l'organisation sociale. Ceci est également valable pour d'autres activités de gestion des ressources bénéficiant d'un appui externe. Dans un document précédent, j'ai proposé plusieurs points pour aider à identifier de telles unités:

- Compréhension de la structure organisationnelle de la communauté, y compris la composition des organisations et les divisions en factions;
- Connaissance de la structure des intérêts (communs et conflictuels) au sein de la communauté;
- Connaissance des fonctions des groupes existants; et
- Connaissance du régime foncier (un point souligné par Cernea).
  (Fisher, 1991b)

Il y a une grande différence entre une situation où les groupes d'utilisateurs préexistants sont relativement faciles à définir et une autre où les utilisateurs sont extrêmement divers. Au Népal, malgré une diversité culturelle considérable, on constate un haut niveau d'intégration sociale qui réunit en un même système des personnes d'origines ethniques et d'intérêts économiques divers (Fisher, 1994). L'homogénéité est un terme relatif. Il peut être très difficile de parvenir à une action locale efficace si les utilisateurs potentiels d'une ressource sont très divers et ne font pas tous partie d'une population locale bien définie. La gestion des aires protégées est souvent confrontée à ce type de situation, avec d'importantes populations comprenant des groupes aussi divers que des populations tribales et des travailleurs immigrés. Il est alors difficile de mettre au point des accords de gestion répondant aux

Digitized by Google

intérêts de toutes les parties et donc respectés par tous. Dans un document sur la réserve de la biosphère de Beni en Bolivie, Redford et Stearman (1989) décrivent une situation dans laquelle la diversité des intérêts des populations indigènes et des populations métisses non indigènes (mais disposant de faibles revenus) ajoute à la complexité de la gestion.

Des intérêts distincts ne sont pas toujours sérieusement antagonistes et, lorsqu'ils ne le sont pas, il peut être suffisant d'entamer des négociations avec les segments identifiables de la population générale en assurant une certaine collaboration entre les groupes. Toutefois, des dispositions institutionnelles beaucoup plus complexes peuvent être nécessaires en cas de conflits fondamentaux entre utilisateurs potentiels. On pourrait ajouter une autre étape à la stratégie "d'intervention minimale":

- Etape n° 4. Etablir de nouvelles institutions pouvant jouer le rôle d'intermédiaire lorsque des populations relativement distinctes ont des droits d'utilisation conflictuels.

L. Fisher et al. (1994) insistent sur la nécessité de stratégies pour résoudre les conflits qui apparaissent lors de la gestion des aires protégées et présentent ce qui semble être une approche très utile de la gestion des conflits dans de telles situations. Leur approche pourrait bien servir de base à "l'intervention" proposée dans "l'étape n° 4".

Dans ce débat, j'ai essentiellement parlé des demandes antagonistes provenant de divers éléments des populations locales (populations autochtones, colons immigrants et autres groupes tels que les chasseurs et les piégeurs). J'ai exclu les grands intérêts commerciaux (nationaux et multinationaux) tels que les sociétés minières et forestières, non pas parce que les gouvernements n'ont pas besoin de tenir compte de leurs intérêts, mais parce que ceux-ci sont normalement examinés dans des sphères politiques plus larges, en dehors du cadre normal de la cogestion locale des ressources.

Savoir avec qui négocier complique beaucoup la cogestion des ressources. De nombreuses populations autochtones n'ont pas de dirigeants pouvant représenter les segments de population au-delà des petits groupes familiaux. Même lorsqu'il existe un système de gouvernement élu (et, théoriquement au moins, représentatif), comme dans les zones rurales du Népal et d'Inde, les dirigeants officiels peuvent s'avérer tout à fait inadaptés pour représenter les intérêts de petits groupes d'utilisateurs dont les limites sont plus étroites que celles des unités politico-administratives officielles et s'étendent parfois sur deux ou plus de ces unités (Fisher, 1990). Dans de tels cas,

Digitized by Google

...De la théorie à la mise en oeuvre

les groupes d'utilisateurs n'ont pas forcément de structure organisationnelle claire ni de dirigeants identifiables (Fisher, 1989), ce qui constitue un problème pour les agences qui cherchent à négocier avec des groupes sans structure politique centralisée. Redford et Stearman (1989: 54) estiment que l'absence d'organisation politique centralisée chez les Indiens chimane de la réserve de la biosphère de Beni fait qu'il est "actuellement impossible d'assurer la représentation de leurs intérêts par des dirigeants reconnus" et avancent qu'il "appartient à la direction ... d'établir un mécanisme pour garantir que les Chimane, les métis et d'autres groupes autochtones puissent se faire entendre." Si Redford et Stearman semblent penser qu'il est essentiel d'encourager l'émergence d'une direction représentative dans ce but, je pense que d'autres possibilités, telles que l'organisation d'assemblées périodiques, peuvent être efficaces dans certains cas. La nécessité d'une structure politique officielle comme base de négociation et de décision peut justifier l'établissement de nouvelles structures (ou, au moins, inciter à modifier les anciennes). Il est possible, cependant, qu'elle soit ressentie par les représentants des agences bureaucratiques, très marquées par le besoin de légitimité et d'autorité formelle, mais pas au sein des populations d'utilisateurs. L'établissement de comités et l'élection de dirigeants ne s'accompagnent pas forcément de réels pouvoirs décisionnels, contrairement à ce que l'on croit souvent de l'extérieur.

J'ai fortement insisté dans cette section sur la nécessité d'une stratégie axée sur les institutions et organisations d'utilisateurs existantes, lorsqu'elles existent, plutôt que sur l'établissement inutile de nouvelles organisations. Ceci n'exclut pas la possibilité de devoir en créer (ou de devoir ajouter de nouvelles caractéristiques organisationnelles) mais, pour augmenter ses chances d'efficacité, toute nouvelle organisation (mise en place de l'extérieur) devrait avoir les caractéristiques suivantes:

- Elle devrait, autant que possible, être basée sur les détenteurs de droits d'usufruit existants;
- Elle devrait être établie sur la base d'un principe de parcimonie organisationnelle ("ne la rendez pas plus compliquée qu'elle doit être"). Ceci signifie qu'elle devrait inclure (ou représenter) toutes les personnes ayant des intérêts locaux légitimes, toutes ces personnes et aucune autre. En outre, les caractéristiques organisationnelles devraient être adaptées aux besoins des populations impliquées dans l'organisation. Il n'est, par exemple, pas nécessaire d'avoir un trésorier si l'on ne traite pas de questions financières;
- Ainsi que le mentionne Jodha (1990: A-77) en ce qui concerne des groupes d'utilisateurs de ressources communes en Inde, ceux-ci doivent avoir une autorité légale pour être efficaces mais "ne doivent pas être soumis au contrôle d'institutions officielles

Digitized by Google

telles que les panchayats, les services fiscaux, etc.". L'élément essentiel ici est que l'on compromet l'efficacité du processus décisionnel si l'on veut que les groupes d'utilisateurs agissent en tant que délégués d'autres institutions.

Equité, y compris entre les deux sexes

D'innombrables questions d'équité surgissent chaque fois que l'on modifie l'accès aux ressources. Dans le cas le plus évident, il s'agit du simple effet de limiter ou d'interdire l'accès à une ressource à des populations qui l'utilisaient autrefois et en dépendaient. Des problèmes d'équité se posent également au sein d'un groupe d'utilisateurs, entre différents groupes et communautés, ainsi qu'au niveau des intérêts nationaux et des intérêts des populations distantes d'une aire protégée ou d'une forêt (population souhaitant un accès à des fins récréatives ou ayant des besoins en produits forestiers tels que le bois d'oeuvre). On analysera ici la question de la modification de l'accès au sein d'un groupe ainsi que les conflits entre communautés.

Dans toutes les sociétés, il y a un certain degré de différenciation en termes de division du travail (au moins en ce qui concerne les rôles attribués en fonction de l'âge et du sexe). On constate également la plupart du temps des différences en matière de ressources matérielles (différences de "classe"). Toute modification de l'accès aux ressources aura donc des conséquences variables au sein de la population, qu'elle soit imposée par des personnes extérieures ou produite au sein de la société. L'interdiction du pâturage pour permettre la reforestation entraînera des coûts pour les éleveurs, quels que soient les bénéfices à long terme de la mesure en matière de disponibilités de bois de feu. De même, l'interdiction de l'accès aux sources avoisinantes de bois de feu ou de fourrage affectera particulièrement les membres de la communauté responsables de leur collecte (très souvent les femmes) puisqu'ils auront à se déplacer beaucoup plus afin de satisfaire leurs besoins.

Il convient de veiller, lors de toute intervention, à la nécessité de garantir qu'aucun groupe ou qu'aucun individu ne sera particulièrement désavantagé.

Deux raisons militent en faveur de cette nécessité. La première est simplement liée à un souci de justice. Il est intéressant de se souvenir que Messerschmidt notait qu'équité ne signifiait pas nécessairement égalité (Messerschmidt, communication personnelle). La seconde raison est qu'il est plus probable que les pratiques et réglementations en matière de gestion des ressources seront observées si les coûts et les avantages sont répartis de manière équitable (juste).

Digitized by Google

...De la théorie à la mise en oeuvre

Les questions d'équité entre groupes (ou communautés) sont basées sur le même principe fondamental (la répartition différentielle des coûts et des avantages), mais la résolution des conflits peut être plus difficile puisque l'on ne disposera probablement pas de mécanismes de gestion des conflits acceptables par toutes les parties.

Il est en général très difficile de distinguer les questions d'équité des questions de sexe, du simple fait que ce sont très souvent les femmes qui supportent le plus les coûts des modifications d'accès aux ressources. L'augmentation du travail nécessaire lorsque des ressources telles que le bois de feu, le fourrage et l'eau deviennent moins accessibles illustre clairement ce problème. Mais il y a également d'autres conséquences, plus subtiles. Ainsi, ce sont souvent les femmes qui prennent les décisions quotidiennes dans le cas de systèmes informels de gestion des ressources. La mise en place de dispositions consultatives formelles (comme des comités locaux d'aménagement des forêts) peut entraîner un transfert de facto des pouvoirs décisionnels des femmes aux comités formels, essentiellement formés d'hommes.

Sarin (1994) signale que les femmes en Inde sont souvent qualifiées de "fautives" au sein de leur propre ménage lorsqu'elles violent les dispositions d'ACF. Elle prétend que l'ACF ôte en fait aux femmes leur pouvoir (en particulier aux femmes tribales et défavorisées). Elle maintient également qu'il est nécessaire d'instituer certaines obligations structurelles pour que les femmes soient incluses dans les comités d'ACF. (Il est peut-être encore plus important que les femmes aient un réel droit d'expression et soient activement impliquées dans les comités. Le simple fait d'instaurer des quotas ne garantit pas qu'elles pourront réellement s'exprimer.)

Le fait que les dispositions indigènes sont souvent inéquitables est un argument favorisant l'établissement de nouvelles organisations d'aménagement des forêts au Népal au détriment de celles qui existent (J. Gronow, communication personnelle). Sarin (1994) prétend que les groupes qui se sont spontanément formés pour l'ACF en Inde sont fortement dominés par les hommes. Ces observations peuvent effectivement avoir d'importantes conséquences sur la nature de l'intervention et sur le rôle des agences gouvernementales. Toutefois, même si les dispositions indigènes sont parfois inéquitables, il faut se souvenir que les agences gouvernementales n'offrent pas forcément beaucoup d'espoir de faire mieux, compte tenu des expériences passées (Hobley, 1987).

S'il est vrai que de nombreux projets de gestion des ressources ont des conséquences injustes pour les femmes et que cela justifie d'accorder

Digitized by Google

une attention considérable aux aspects d'équité des sexes, il faut également regarder le côté positif des choses. Dans les sociétés rurales du monde entier, les femmes sont fortement impliquées dans les travaux agricoles et l'utilisation des ressources. Il est absurde d'essayer d'améliorer la gestion naturelle des ressources sans chercher à obtenir l'appui et à utiliser les connaissances des personnes qui les utilisent. Il s'agit donc en partie de s'adjoindre la coopération des utilisateurs des ressources en espérant qu'ils modifient leurs pratiques. Mais il est également vrai que les femmes ont souvent des connaissances très détaillées et utiles des ressources naturelles. Molnar et Schreiber (1989) avancent que l'implication de femmes dans des projets de foresterie (le raisonnement s'applique également à des projets de gestion d'autres ressources) peut permettre d'améliorer non seulement la gestion mais également "le rendement de l'investissement d'un projet". (Le document de Molnar et Schreiber comporte quelques directives utiles pour ce qui concerne les aspects liés au sexe de la conception et de la mise en oeuvre de projets.)

Rôle des agences gouvernementales

J'ai repoussé l'examen du rôle des agences gouvernementales et des ONG après l'analyse des questions d'équité et de sexe puisque celles-ci peuvent affecter ce rôle.

Tout au long de ce document, j'ai maintenu que la cogestion des ressources suppose de déléguer aux populations locales une importante fraction du pouvoir décisionnel en matière d'utilisation des ressources. Que devient alors le rôle des agences gouvernementales si l'on accepte ce principe?

On reconnaît maintenant de plus en plus que les agences gouvernementales ne peuvent plus espérer remplir efficacement un rôle de type coercitif en matière de gestion des ressources. Le problème est qu'elles cherchent souvent à jouer sur les deux tableaux, en utilisant une rhétorique et des signes extérieurs de participation tout en maintenant un contrôle sur les nombreux détails de la gestion (Fisher, 1990; Gilmour and Fisher, 1991). Le débat reste ouvert sur l'importance du contrôle résiduel que les gouvernements devraient conserver. Il est possible qu'ils devraient maintenir un rôle de coordination mais la nature de la coordination reste incertaine si elle n'inclut pas le contrôle. La législation donne souvent aux communautés le pouvoir de gérer les ressources mais laisse aux responsables gouvernementaux un droit résiduel/la responsabilité d'intervenir si les accords ne sont pas observés. Ces droits résiduels ne sont souvent pas clairement définis. (C'est le cas de la législation forestière au Népal.)

Digitized by Google

...De la théorie à la mise en oeuvre

Scherl et al. (1994) décrivent un processus de "planification pluraliste", dans lequel le rôle des agences gouvernementales vise à établir des liens entre les activités locales et les politiques internationales. Ils prétendent que cette approche

"... reste fondamentalement basée sur les connaissances locales, les expériences locales et les actions locales. La planification pluraliste vise cependant également à fournir, d'une part un mécanisme permettant de traduire les accords adoptés par la communauté internationale dans des programmes locaux de développement et de gestion environnementale et, d'autre part un mécanisme permettant d'utiliser l'expérience locale afin d'affiner et de reformuler les instruments politiques nationaux et internationaux."
(Scherl et al., 1994: 8)

Bien que la planification pluraliste reste plus une déclaration d'intention qu'un véritable programme d'action, elle définit un rôle qui, logiquement, incombe aux agences gouvernementales.

Au niveau local, il y a plusieurs rôles possibles pour les agences gouvernementales (ou peut-être pour quelques organisations servant de médiateur, comme des ONG). On semble s'accorder de plus en plus à penser qu'il s'agit principalement d'un rôle de soutien et de facilitation (Pimbert and Pretty, 1994; Wells, 1994). Carew-Reid et al. (1994) indiquent ainsi que les agences gouvernementales devraient être à la disposition des utilisateurs des ressources. On peut notamment citer les exemples de rôles spécifiques suivants:

- Faciliter la résolution des conflits au sein des groupes d'utilisateurs des ressources;
- Fournir une aide quand des groupes d'utilisateurs cherchent à mettre en oeuvre des réglementations mais sont incapables de les faire respecter. Ceci s'appliquerait à des conflits au sein d'un groupe d'utilisateurs mais plus encore pour faire en sorte que les personnes extérieures respectent les restrictions;
- Garantir que les accords négociés tiennent compte des intérêts des divers groupes au sein des communautés (c'est-à-dire contrôler l'équité); et
- Fournir des conseils sur des questions techniques si nécessaire.

Rôle des ONG

La littérature relative au développement en général fait de plus en plus de place au rôle des ONG. Cet intérêt se reflète dans la littérature relative à la cogestion des ressources. Il semble, selon l'opinion générale, que les ONG sont indispensables au succès de la cogestion; parallèlement, les agences gouvernementales ne

Digitized by Google

pourraient tout simplement pas réussir à mettre en place une cogestion des ressources, peut-être du fait du refus d'abandonner un pouvoir bien implanté ou d'une incompatibilité entre gestion flexible et gestion déléguée. Néanmoins, il serait sage d'hésiter à écarter totalement les agences gouvernementales au profit des ONG car il n'est pas certain que ces dernières puissent remplir toutes les fonctions examinées à la section précédente. Il est cependant évident que les ONG ont un rôle à jouer.

Dans le cadre présent, je n'inclus pas les groupes d'utilisateurs locaux et organisations fondées sur ces utilisateurs dans la catégorie des ONG. Leurs fonctions sont assez différentes et je restreins mon utilisation du terme ONG aux organisations (y compris les organisations internationales) établies au-delà de la communauté immédiate des utilisateurs. Sur cette base, les ONG peuvent, en matière de cogestion des ressources, remplir les rôles suivants:

- Organisations cadres - coalitions représentant les intérêts de plus petits groupes de populations locales;
- Structures de médiation - ONG établies par des personnes extérieures pour servir d'intermédiaires entre les agences gouvernementales et les populations locales. (Voir Dani, 1988, pour un examen des concepts des structures de médiation.); et
- Intermédiaires entre les agences gouvernementales (presque entièrement dominées par des hommes sans expérience rurale n'ayant probablement pas grand chose en commun avec les femmes rurales) et les femmes, ce rôle étant particulièrement important.

Nature et partage des bénéfices

La question du partage des bénéfices a été examinée auparavant dans ce document. Je la mentionne de nouveau ici pour renforcer la notion selon laquelle une véritable "participation" des populations locales aux activités lancées par les gouvernements ou par d'autres agences extérieures est d'autant plus facile que l'accès aux produits nécessaires des aires protégées ou des forêts reste possible à un niveau raisonnable, ou que les populations reçoivent une certaine compensation pour devoir renoncer à ces produits. L'important ici est qu'on ne peut espérer des populations qu'elles supportent les coûts de la conservation si les bénéfices vont à des personnes extérieures.

Digitized by Google

De la théorie à la mise en oeuvre

2 Méthodologies Une approche d'apprentissage

La notion d'approche du développement par un processus d'apprentissage a été introduite il y a quelque temps déjà (voir Korten, 1984, pour une analyse extrêmement influente) et revient maintenant périodiquement dans la littérature sur la cogestion des ressources, ce qui n'est pas surprenant. La cogestion des ressources doit s'intégrer dans un contexte très complexe, impliquant souvent un grand nombre d'acteurs avec des préoccupations différentes. Dans des situations confuses, traitant essentiellement de changement social, il est nécessaire d'avoir une méthodologie qui aborde la complexité et l'incertitude de façon dynamique. Il est donc assez compréhensible que la recherche/action, la flexibilité et l'apprentissage constituent des thèmes récurrents. Certains des principaux critiques de la gestion conventionnelle des ressources avancent que les approches incluant un processus d'apprentissage et la recherche/action sont indispensables (Pimbert and Pretty, 1994; Wells, 1994). La recherche/action participative est une méthodologie offrant un modèle de "processus d'apprentissage" comportant de nombreuses caractéristiques adaptées à la cogestion des ressources. Elle réunit en un seul processus l'action et l'apprentissage dans une situation et pour un problème donnés et suppose une collaboration entre un chercheur et les acteurs (Argyris et al., 1985). Ceux-ci forment un groupe de recherche/action encourageant la planification collective des interventions et une réflexion collective critique sur les résultats. On considère généralement que c'est un processus cyclique comportant plusieurs séquences de planification, intervention, observation et réflexion.

L'expérience de programmes existants témoigne de l'importance du processus d'apprentissage et de la recherche/action. (Voir Peluso et al., 1990, à Java; Uphoff, 1992b, au Sri Lanka; Gilmour and Fisher, 1991, en ce qui concerne la foresterie communautaire au Népal.) L'idée de se concentrer sur des approches comportant un processus d'apprentissage est tout à fait compatible avec la nécessité mentionnée dans la littérature d'évaluer de manière continue les effets des programmes (Geisler, 1993; UICN/PNUE/WWF, 1991).

Modifications des institutions gouvernementales

Si l'on accepte le fait que les agences gouvernementales auront toujours des rôles à jouer dans la mise en oeuvre opérationnelle des projets de cogestion des ressources, et qu'il devra s'agir essentiellement de facilitation et de soutien, il est alors évident qu'il faut changer la façon dont ces agences fonctionnent. Récemment encore, la relation entre de nombreux départements forestiers ou responsables d'aires protégées et les populations locales était dominée par un rôle coercitif puisqu'il s'agissait avant tout de veiller à l'application des réglementations. Des modifications s'imposent dans

Digitized by Google

plusieurs domaines pour mettre au point une approche basée sur la collaboration.

C'est dans la législation et les réglementations qu'il convient en premier lieu d'apporter des modifications. Un double rôle de policier d'une part, et "d'agent de développement communautaire" d'autre part, permet difficilement au personnel gouvernemental d'être cohérent dans ses relations avec les villageois. Il est inutile de chercher à modifier la façon dont se comporte le personnel s'il doit satisfaire à des demandes diverses (ou même contradictoires) de ses supérieurs.

De nombreux projets de développement, y compris ceux qui ont trait à la gestion des ressources ou à la gestion environnementale, accordent une importance considérable au "renforcement institutionnel". Ce terme peut avoir diverses significations, mais on l'interprète généralement comme le renforcement des agences gouvernementales plutôt que des institutions locales. Renforcement suppose formation et mise en place de meilleurs systèmes et moyens administratifs. Il est possible d'envisager le renforcement institutionnel comme un processus de réorientation vers les approches fondées sur la collaboration, mais il s'agit en fait plus souvent d'établir des institutions bureaucratiques mieux à même de remplir leur rôle. S'il est vrai que l'une des caractéristiques fondamentales des bureaucraties est "d'exercer un contrôle sur la base de la connaissance" (Weber, 1964: 339), le renforcement des institutions bureaucratiques (dans le sens traditionnel) est alors contraire aux besoins de la cogestion des ressources. Il peut ainsi être plus approprié de penser en termes "d'affaiblissement institutionnel", l'expression signifiant non pas le démembrement des organisations bureaucratiques mais leur réorientation vers une flexibilité et une collaboration au détriment du contrôle. Dans tous les cas, l'accent doit être placé sur les modifications institutionnelles et non sur le renforcement.

La formation du personnel, ou sa réorientation, est un autre domaine où de nouvelles approches pourraient être intéressantes. Si l'on admet que la cogestion des ressources nécessite plus une approche comportant un processus d'apprentissage qu'un programme axé sur des mesures directives et coercitives, la "réorientation" du personnel doit alors être effectuée plus par un processus d'apprentissage que par un enseignement directif (Gronow and Shrestha, 1990). On peut difficilement espérer que le personnel gouvernemental collabore avec la population s'il est lui-même traité de manière très directive par ses supérieurs. Comme l'a suggéré Dani, la relation entre une organisation et ses clients tend à refléter le type de relations prédominant au sein de l'organisation (Anis Dani, communication personnelle).

Digitized by Google

...De la théorie à la mise en oeuvre

La formation ou la réorientation du personnel doit donc être basée sur l'expérience (Gronow and Shrestha, 1990). Une approche de l'apprentissage basée sur l'expérience suppose que l'on facilite un processus de réflexion critique sur l'expérience (une réévaluation de ce qui a été appris par l'expérience) plutôt qu'un transfert didactique de faits et de théories.

Outils et méthodes de diagnostic

Une des premières choses à faire pour établir des accords de cogestion des ressources consiste à identifier les populations locales dont il faut s'assurer la collaboration, à définir ceux de leurs intérêts qui risquent d'être affectés par la modification des pratiques de gestion des ressources et à recueillir leurs propres suggestions et idées fondées sur les connaissances locales (indigènes). Il est également nécessaire d'obtenir des données écologiques. Les approches traditionnelles, restrictives et exclusives de la gestion des ressources prévoyaient d'obtenir les données écologiques par d'importantes études scientifiques et les informations "sociales" par des enquêtes en bonne et due forme.

Les approches collectives ("nouveau paradigme") ont essayé d'appliquer des méthodes plus novatrices supposant dès le départ une certaine collaboration des populations.

La méthode de recherche accélérée (RRA, pour rapid rural appraisal), maintenant couramment utilisée (Carruthers et Chambers, 1981, présentent une des premières justification de la RRA), a d'abord été introduite afin de trouver un compromis entre les recherches très lentes et laborieuses, sous forme de travaux de terrain ethnographiques traditionnels, et le "tourisme de développement" superficiel. (L'intention originale ne doit pas être masquée par le fait qu'elle a souvent elle même servi d'excuse pour un "tourisme de développement" superficiel.) L'idée de la RRA consiste à amener un groupe de chercheurs de différentes disciplines dans une zone rurale pour qu'ils définissent, grâce à un certain nombre d'outils tels que les calendriers d'activité agricole, les cartes-croquis et les transects, les systèmes agroécologiques et sociaux locaux afin de faciliter la planification de projets. L'accent est placé sur des réunions régulières de l'équipe pour que chacun rende compte et partage ses informations. Une récente étude des flux de bois de feu en zone rurale dans quatre pays asiatiques (Jamieson, 1991) montre comment une situation complexe peut être utilement décrite grâce à une bonne RRA.

La RRA est récemment quelque peu passée de mode et a de plus en plus été remplacée (au moins dans la littérature) par la méthode de recherche accélérée participative (MRAP), différente en ce sens qu'elle implique une collaboration plus étroite avec la population locale qui, dans l'idéal, devrait faire partie de

Digitized by Google

l'équipe de la MRAP. La pertinence de la MRAP pour la cogestion des ressources est évidente puisqu'elle inclut théoriquement les populations locales aux stades les plus précoces de la planification de projets — l'analyse de situation et l'identification des problèmes.

Bien que l'expression MRAP soit relativement nouvelle, il y avait déjà eu des tentatives visant à établir un dialogue créatif entre les planificateurs et la population locale. On peut citer en exemple l'approche de gaun sallah ("dialogue au sein du village") mise au point par le projet de conservation et d'utilisation des ressources au Népal au début des années 1980 (Messerschmidt, 1986b).

Fox (1990: 119) examine un certain nombre "d'outils de diagnostic" qui "facilitent l'échange d'informations entre utilisateurs et aménagistes de forêts" et "constituent une base pour communiquer avec les utilisateurs et solliciter la participation de la communauté dans la gestion de la ressource". L'auteur analyse "les entretiens semi-structurés, les photographies aériennes et les cartes-croquis". Certains de ces outils de diagnostic sont déjà utilisés dans un nombre croissant de programmes et de projets pour aider à identifier rapidement les informations relatives à l'utilisation des terres et les domaines de conflits. La cartographie participative semble particulièrement intéressante: les utilisateurs des ressources doivent dessiner (souvent sur le sable ou sur le sol) une carte indiquant les caractéristiques écologiques et les modes d'utilisation des terres. L'exercice doit être effectué conjointement par un certain nombre de personnes et les informations surgissent lors des discussions dans le groupe au fur et à mesure de la préparation de la carte.

Les projets et programmes relatifs à la cogestion des ressources préconisent maintenant de plus en plus l'utilisation de la RRA/MRAP et des outils de diagnostic. Des manuels de terrain portant sur l'utilisation de la MRAP (Poffenberger, McGean, Khare and Campbell, 1992) et d'outils de diagnostic (Poffenberger, McGean, Ravindranath and Gadgil, 1992) ont été préparés pour les projets d'ACF en Inde. Messerschmidt a préparé des documents sur la RRA et les outils de diagnostic pour le Népal (Messerschmidt, 1991). Momberg et al. (1994) décrivent l'utilisation d'outils "participatifs" en matière de planification de la gestion d'aires de conservation dans le Kalimantan oriental, en Indonésie.

La MRAP et certains des outils de diagnostic ont une valeur potentielle importante, notamment parce qu'ils font, dès le départ, appel aux populations locales pour produire les informations nécessaires. Cette première étape peut faciliter une implication ultérieure, qui apparaît alors comme un processus naturel. Ces méthodes appellent néanmoins quelques remarques de prudence:

Digitized by Google

...De la théorie à la mise en oeuvre

- RRA et MRAP peuvent facilement être utilisées pour donner une crédibilité à des enquêtes superficielles. Jamieson, l'un des premiers à avoir contribué au développement de la RRA, a souligné que le mot "rapide" devait s'appliquer au rythme du processus d'apprentissage, grâce au choix de l'équipe et aux interactions qui s'instauraient, et non à la vitesse de l'évaluation elle-même (Jamieson, communication personnelle);
- RRA et MRAP peuvent fournir assez rapidement des informations utiles si elles sont menées correctement par des personnes disposant de connaissances locales. Elles ne peuvent cependant pas se substituer aux autres types de recherches (telles que les études plus détaillées sur les connaissances indigènes ou l'écologie culturelle). Elles ne devraient pas non plus faire oublier la nécessité d'une collaboration permanente et d'un processus continu de surveillance et d'évaluation.

Quelques propositions

Il semble qu'il y ait très peu de doutes quant à la compatibilité, dans de nombreux cas, de la conservation et du développement. Il y a un certain nombre de succès en matière de cogestion d'aires protégées et de forêts, mais on n'a pas toujours réussi à associer conservation et développement. Dans ce document, j'ai examiné certains des facteurs pouvant favoriser le succès de la cogestion. J'aimerais maintenant présenter un certain nombre de propositions, issues de ce débat, pouvant contribuer aux efforts futurs. J'insiste sur le fait que ces propositions ne constituent ni une recette ni un modèle d'exécution — il me semble que rien ne risque plus d'entraîner un échec que de passer à côté de l'importance du contexte local et de ses complexités. J'ai envisagé d'appeler hypothèses ces propositions car ce sont des hypothèses dans le sens qu'il faut sciemment s'efforcer de les tester dans des cas particuliers. Mais le problème du mot "hypothèse" est qu'il est trop facilement associé à des approches réductrices de la résolution de problèmes et, si ces propositions peuvent s'avérer plus ou moins utiles dans certains cas particuliers, il est peu probable qu'on puisse les généraliser comme une hypothèse devrait pouvoir l'être.

- La cogestion des ressources ne favorise ni la planification centralisée ni les modèles d'exécution. Les approches exploratoires (processus d'apprentissage ou recherche/action) sont les plus prometteuses.
- Un fort élément de pouvoir local, sous forme d'une véritable implication dans le processus décisionnel (comprenant planification et gestion continue), est indispensable. Il est peu probable que les formes moindres de "participation" entraînent des actions locales efficaces et de réelles contributions locales.

Digitized by Google

- Lorsque les populations doivent contribuer aux coûts de la conservation, il doit y avoir un mécanisme pour compenser ces coûts, que ce soit directement ou indirectement.
- De solides dispositions, garantissant soit un accès aux ressources soit une compensation pour la perte d'accès, sont indispensables si l'on désire un soutien local pour la conservation. Un régime foncier formel est moins important à ce titre que la confiance dans le respect des promesses.
- Il convient de reconnaître les groupes d'utilisateurs et les droits d'utilisation préexistants et de s'appuyer autant que possible sur les institutions locales existantes.
- Les négociations et les plans de gestion doivent veiller à garantir une certaine équité, en particulier pour éviter une concentration d'effets négatifs sur des sections particulières de la communauté locale.

Digitized by Google

Conclusions

Malgré l'enthousiasme qu'ont soulevé dans la littérature les approches collectives et intégrées de la conservation et du développement, on s'est inquiété de ce que le "programme" n'a pas tenu ses promesses. L'entreprise n'en est qu'aux stades initiaux et a été confrontée à un certain nombre de barrières politiques, institutionnelles et autres. Il est évident que le chemin à parcourir sera long et que chaque nouveau cas sera instructif. Je pense qu'il serait désastreux de ne pas continuer à tester les approches intégrées et collectives de la conservation et du développement. L'accent porté uniquement sur la conservation des aires protégées a eu des conséquences humaines terribles et, de toute façon, n'est pas applicable à une échelle suffisante pour atteindre des buts mondiaux en matière de conservation. Lorsque les ressources naturelles font l'objet d'une utilisation locale extensive, les tentatives des gouvernements visant à aménager directement les forêts n'ont satisfait ni les besoins de la conservation ni ceux des populations rurales. Il apparaît qu'il convient d'essayer sérieusement les approches intégrées et collectives du simple fait qu'il n'y a souvent pas d'autre possibilité. Mais leur application ne peut être basée sur un modèle et doit évoluer par un processus d'exploration et d'apprentissage.

Cela ne veut pas dire que les approches fondées sur la collaboration fonctionneront partout. Dans certains cas, les conflits d'intérêts entre écologistes et populations locales laissent peu de place à l'identification d'intérêts convergents et les solutions gagnant-gagnant ne sont pas toujours possibles. Il est risqué de supposer que les approches de gestion conjointe seront une panacée applicable à toutes les situations de conservation. A moins de disposer de façons équitables d'apporter des bénéfices aux populations locales pour leurs efforts de conservation, il est injuste (et probablement souvent très irréaliste) d'espérer qu'elles sacrifient leurs propres besoins aux objectifs de conservation. Beaucoup de projets soi-disant de cogestion ou de gestion conjointe ne font pas beaucoup plus que prétendre accorder une attention à ce problème. Il est fréquent que les coûts des projets soient à la charge d'une communauté alors que les bénéfices vont à des personnes extérieures. Les projets de gestion conjointe doivent fondamentalement garantir que ceux qui supportent les coûts perçoivent les bénéfices (Gilmour, communication personnelle).

En conséquence, les approches du développement et de la conservation fondées sur la collaboration peuvent ne pas être efficaces dans tous les cas et, lorsqu'elles sont applicables, il faut qu'il y ait une réelle volonté de fournir aux populations locales des incitations économiques (en garantissant l'accès aux ressources ou par d'autres mécanismes de compensation) afin qu'elles ne deviennent pas les victimes de la conservation.

Digitized by Google

Annexe

1 Cogestion des forêts
Liste indicative de programmes et projets

Lieu	Programme/projet et références
Afrique	
Cameroun	Conservation de la diversité biologique grâce à la foresterie communautaire Nurse et al., 1994
Tanzanie	Programmes nationaux et politique nationale Kajembe, 1994
Asie	
Inde	Programmes d'aménagement conjoint des forêts dans de nombreux états Nombreuses références Voir Poffenberger, 1990a; Campbell, 1992, pour une analyse générale
Indonésie	Programme de foresterie sociale à Java Peluso et al., 1990
Népal	Programme de foresterie communautaire (national) Nombreuses références. Voir Gilmour and Fisher, 1991, pour une analyse générale
Philippines	Programme intégré de foresterie sociale Gibbs et al., 1990
Thaïlande	Programmes nationaux et politique nationale Pragtong and Thomas, 1990
Amérique latine: *Voir Cabarle, 1991, pour une analyse générale de la foresterie communautaire en Amérique latine*	
Mexique	Sierra Juarez Bray, 1991 Chimalapas Anonyme, 1993
Europe	
Italie	Italie du nord Merlo, 1995
Portugal	Baldios (propriété commune traditionnelle) Brouwer, 1995
Ecosse	Aperçu général Dudley, 1994

Digitized by Google

Annexe

2 Populations et aires protégées
Liste indicative de programmes et projets

Note: On trouvera ci-après une liste d'exemples de programmes et de projets impliquant diverses approches de la cogestion des aires protégées dans un certain nombre de régions. On n'a pas cherché à produire une liste exhaustive et seules quelques références sont fournies pour les programmes ayant fait l'objet d'une importante documentation.

Lieu	**Programme/projet et références**
Afrique	
Kenya	Parc national d'Amboseli Western, 1984, et 1994
Niger	Réserve naturelle nationale de l'Aïr et du Ténéré Newby and Grettenberger, 1986
Ouganda	Divers parcs nationaux (Watts and Scott, n.d.)
Zimbabwe	Programme de gestion des zones communautaires et des ressources indigènes (CAMPFIRE) Metcalfe, 1993; Murphree, 1994, et McIvor, 1994
Asie	
Inde	Parc national de Gir Raval, 1991
Indonésie	Zone de conservation des montagnes Cyclops, Irian Jaya Mitchell et al., 1990
Népal	Zone de conservation de l'Annapurna Bunting et al., 1991; Shimizu, 1994
	Parc national de Chitwan Wells and Brandon, 1992
	Parc national de Sagarmatha Jeffries, 1984; Stevens, 1993; Weber, 1991
Thaïlande	Parc national de Khao Yai Wells and Brandon, 1992

Digitized by Google

Australasie et Océanie

Australie	Parc national de Kakadu Hill and Press, 1994; Weaver, 1991; Wellings, 1994
Océanie	Pour une analyse des problèmes généraux concernant les aires protégées en Océanie, voir: Carew-Reid, 1990; Johannes, 1984
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Zone de gestion des espèces sauvages de la montagne Crater Pearl, 1994

Europe

Royaume-Uni	National park residency Harmon, 1991

Amérique du nord

Canada	Parcs nationaux du nord East, 1991
Etats-Unis	Parc national de Grand Canyon Hough, 1991
	Réserve nationale de Pinelands Lilieholm and Romm, 1992
	Parc d'Adirondack Liroff and Davis, 1981
	Monument national de Canyon de Chelly Mitchell, 1987

Amérique latine

Bolivie	Réserve de la biosphère de Beni Redford and Stearman, 1989
Colombie	Réserve naturelle de La Planada Glick and Orejuela, 1991
Costa Rica	Parc national de Cahuita Kutay, 1991

Digitized by Google

Bibliographie

Note: *Cette bibliographie contient une liste assez complète de références consultées dans le cadre de cette étude. Le document lui même ne mentionne pas nécessairement toutes les références indiquées ci-dessous. Les références non citées sont fournies ici du fait de leur intérêt pour d'éventuelles recherches ultérieures.*

Anonyme, (1993). *La Lucha Por Chimalapas 1987-1992*: Una experiencia de concertacion. [La lutte pour Chimalapas/ 1987-1992: Une expérience de concertation]. Oaxaca: Espacios Culturales de Innovación Tecnológica, S. C.; Instituto de la Naturaleza y la Sociedad de Oaxaca S.C; Opción, S. C. - Proyecto Social de Communicación. (Diffusion restreinte)

Argyris, C., R. Putnam and D. McLain Smith (1982). *Action Science: Concepts, Methods and Skills for Research and Intervention.* San Francisco: Jossey-Bass.

Arnold, J. E. M. and J. Gabriel Campbell (1986). Collective Management of Hill Forests in Nepal: The Community Forestry Development Project. In: *Proceedings of the Conference on Common Property Resource Management, April 21-26, 1985.* Washington, D.C: National Academy Press.

Arnstein, Sherry R. (1969). A Ladder of Citizen Participation. *Journal of the American Institute of Planners*, Vol 35: 216-224.

Arora, Sham Sunder, Rohini Vijh and V. Varalakshmi (1993). Yield of bhabbar and grasses from the areas managed by HRMS and Ballarpur Paper Mill - a Comparative Analysis. Joint Forest Management Series, 5. New Delhi: Haryana Forest department et Tata Energy Resource Institute.

Bray, David Barton (1991). The Struggle for the Forest: Conservation and Development in the Sierra Juarez. *Grassroots Development* (Revue de l'Inter-American Foundation), Vol 15 (3): 13-25.

Brouwer, R. (1995). Baldios and Common Property Resource Management in Portugal. *Unasylva* No 180 (Vol 46): 37-43.

Brownrigg, Leslie A. (1985). Native Cultures and Protected Area: Management Options. In: Jeffrey A. McNeely and David Pitt (eds). *Culture and Conservation: The Human Dimension in Environmental Planning*, pp. 33-44. Londres et Douvres, New Hampshire: Croom Helm.

Budowski, Gerado (1994). Different Views on Tropical Forest Management in Central America. Document préparé pour l'atelier Biological Diversity Outside Protected Areas: Overview of Traditional Agroecosystems, tenu à l'Université Complutense de Madrid en Avril 1994. (Programme de conservation des forêts, UICN, Gland, Suisse.)

Digitized by Google

Bunting, Bruce W., Mingma Norbu Sherpa and Michael Wright (1991). Annapurna Conservation Area: Nepal's New Approach to Protected Area Management. In: Patrick C. West and Steven R. Brechin (eds). *Resident Peoples and Protected Areas: Social Dilemmas and Strategies in International Conservation*, pp. 160-172. Tucson: University of Arizona Press.

Cabarle, Bruce J. (1991). Community Forestry and the Social Ecology of Development. *Grassroots Development* (Revue de l'Inter-American Foundation), Vol 15 (3): 3-9.

Calhoun, John B. (1991). Plight of the Ik. In: Patrick C. West and Steven R. Brechin (eds). *Resident Peoples and Protected Areas: Social Dilemmas and Strategies in International Conservation*, pp. 55-60. Tucson: University of Arizona Press.

Campbell, Andrew (1994). Community First: Landcare in Australia. Gatekeeper Series No 42. Londres: Institut international pour l'environnement et le développement.

Campbell, J. Gabriel and Jeannette Denholm (1993). *Inspirations in Community Forestry.* (Rapport du Séminaire sur la foresterie communautaire dans la région himalayenne, Katmandou, Népal, 1-4 Juin, 1992. Katmandou: ICIMOD.

Campbell, Jeffrey Y. (1992). Joint Forest Management in India. *Social Change*, Vol 22 (1): 36-54.

Campbell, Jeffrey Y., Subhabrata Palit and Shree Bhagwan Roy. (1994). Putting Research Partnerships to Work: The Joint Forest Management Research Network in India. Document préparé pour le Cinquième symposium international sur la société et la gestion des ressources, 7-10 Juin, 1994, Fort Collins, Colorado.

Carew-Reid, Jeremy (1990). Conservation and Protected Areas on South-Pacific Islands: The Importance of Tradition. *Environmental Conservation*, Vol 17 (1): 29-38.

Carew-Reid, J., R. Prescott-Allen, S. Bass and D. B. Dalal-Clayton (1994). *Strategies for National Sustainable Development: A Handbook for Their Planning and Implementation.* Londres et Gland, Suisse: IIED et UICN.

Carruthers, I and R. Chambers (1981). Rapid Appraisal for Rural Development. *Agricultural Administration*, Vol 8: 407-422.

Caulfield, R. A. (1993). Greenlanders, Whales and Whaling: Conflict and Marginalisation in an Arctic Resource Regime. Thèse de PhD, Université d'East Anglia.

Cernea, M. (1988). Alternative Social Forestry Development Strategies. In: J. Ives and D. C. Pitt (eds). *Deforestation: Social Dynamics in Watersheds and Mountain Ecosystems.* Londres et New York: Routledge.

Digitized by Google

...Bibliographie

CIIFAD (1992). *Sustainable Development and Biodiversity: Conflicts and Complementarities. Procès verbaux d'un symposium tenu à l'Université Cornell, Ithaca, NY 19-22 Septembre, 1991.* Cornell, Ithaca: CIIFAD.

Clad, James C. (1985). Conservation and Indigenous Peoples: A Study of Convergent Interests. *Culture and Conservation: The Human Dimension in Environmental Planning*, pp. 45-62. Londres et Douvres, New Hampshire: Croom Helm.

Clay, Jason W. (1985). Parks and People. *Cultural Survival Quarterly*, 9: 2-5.

Clay, Jason W. (1988). *Indigenous Peoples and Tropical Forests: Models of Land Use and Management from Latin America.* Cultural Survival Report 27. Cambridge, Massachussetts: Cultural Survival, Inc.

Clay, Jason W. (1992). Report on Funding and Investment Opportunities for Income Generating Activities that Could Complement Strategies to Halt Environmental Degradation in the Greater Amazon Basin. Rapport préparé pour The Biodiversity Support Program, le Fonds mondial pour la nature, the Nature Conservancy, le WRI/Center for International Development and Environment. (18 Février 1992.)

Cornista, Luzviminda B. and Eva F. Escueta (1990). Communal Forest Leases as a Tenurial Option in the Philippine Uplands. In: Mark Poffenberger (ed). *Keepers of the Forest: Land Management Alternatives in Southeast Asia*, pp. 134-144.

Dani, Anis A. (1988). Peripheral Societies in a Nation-State: A Comparative Analysis of Mediating Structures in Development Processes. Thèse de PhD, Département d'anthropologie, Université de Pennsylvania.

Dani, Anis A. and J. Gabriel Campbell (1986). *Sustaining Upland Resources: People's Participation in Upland Management.* ICIMOD Occasional Paper No 3. Katmandou: Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes.

Dasmann, Raymond F. (1984). The Relationship Between Protected Areas and Indigenous Peoples. In: Jeffrey A. McNeely and Kenton R. Miller (eds). *National Parks Conservation and Development: The Role of Protected Areas in Sustaining Society*, pp. 667-671. Washington D.C: Smithsonian Institute Press.

Dudley, Nigel (1994). Putting People Back Into Forests. Rapport préparé pour la Forests and People in Rural Areas Initiative. Écosse. Octobre 1994.

Digitized by Google

East, Ken M. (1991). Joint Management of Canada's Northern National Parks. In: Patrick C. West and Steven R. Brechin (eds). *Resident Peoples and Protected Areas: Social Dilemmas and Strategies in International Conservation*, pp. 333-345. Tucson: University of Arizona Press.

Emadi, Mohammad H., R. J. Fisher and Robert Woog (1992). Action Research as an Approach to Research and Development Among Iranian Nomads. Document préparé pour la Conférence internationale Nomadism and Development: Survival Strategies and Development Policies, Shar-e-Kord, Iran 1-6 Septembre 1992.

Erickson, David L. (1976). Public Involvement in Natural Resource Planning and Decision-Making: A Select Bibliography. Monticello, Ill.: Council of Planning Librarians.

Ewel, Jack (1992). Conservation and Agriculture: A Commentary. In: CIIFAD (ed). *Sustainable Development and Biodiversity: Conflicts and Complementarities.* Procès verbaux d'un symposium tenu à l'Université Cornell, Ithaca, NY 19-22 Septembre, 1991, p vii. Cornell, Ithaca: CIIFAD.

Falanruw, Marjorie V. C. (1984). People Pressure and Management of Limited Resources on Yap. In: Jeffrey A. McNeely and Kenton R. Miller (eds). *National Parks Conservation and Development: The Role of Protected Areas in Sustaining Society*, pp. 348-354. Washington D.C: Smithsonian Institute Press.

FAO (1978). *Forestry for Local Community Development.* Etudes FAO: forêts No. 7. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Fearnside, Philip M. (1989). Extractive Reserves in Brazilian Amazonia. *Bioscience* Vol 39 (6): 387-393

Fisher, Larry, Vance Russell and Tahnee Robertson (1994). Sustaining Conservation in Protected Areas: Strategies for Managing Conflict. Document préparé pour le symposium interdisciplinaire des étudiants diplômés de l'Université de Northern Arizona de 1994 Exploring the Challenges of Conflict: Issues and Alternatives in the 20th Century, Flagstaff, Arizona, 4-5 Novembre 1994.

Fisher, R. J. (1989). Indigenous Systems of Common Property Forest Management in Nepal. Honolulu: Environment and Policy Institute, East-West Center, Working Paper No. 18.

Digitized by Google

...Bibliographie

Fisher, R. J. (1990). Institutional Incompatibility in Community Forestry: The Case of Nepal. In: Jefferson Fox and R. J. Fisher (eds). *Community Organizations and Government Bureaucracies in Social Forestry.* pp. 11-26. Honolulu: Environment and Policy Institute, East-West Center, Working Paper No. 22.

Fisher, R. J. (1991a). Studying Indigenous Forest Management Systems in Nepal: Toward a More Systematic Approach. Honolulu: Environment and Policy Institute, East-West Center, Working Paper No. 30.

Fisher, R. J. (1991b). Local Organizations in Community Forestry. In: Cor Veer and Jim Chamberlain (eds). *Local Organizations in Community Forestry Extension In Nepal.* Bangkok: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Fisher, R. J. (1993a). *An Annotated Bibliography on Common Property Forest Management, With Special Reference to Nepal.* IOF Project Discussion Paper DP93/1. Pokhara, Népal: Institute of Forestry Project.

Fisher, R. J. (1993b). Creating Space: Development Agencies and Local Institutions in Natural resource Management. *Forests, Trees and People Newsletter*, No 22: 4-11.

Fisher, R. J. (1994). Indigenous Forest Management in Nepal: Why Common Property is Not a Problem. In: Michael Allen (ed). *Anthropology of Nepal: People, Problem and Processes.* Katmandou: Mandala Book Point.

Fisher, R. J., Hukum Bahadur Singh, Deepak Raj Pandey and Helmut Lang (1989). *The Management of Forest Resources in Rural Development: A Case Study of Sindhu Palchok and Kabhre Palanchok Districts of Nepal.* Discussion Paper No 1, Mountain Populations and Institutions. Katmandou: ICIMOD.

Fox, Jefferson (1990). Diagnostic Tools for Social Forestry. In: Mark Poffenberger (ed). *Keepers of the Forest: Land Management Alternatives in Southeast Asia.* pp. 119-133.

Geisler, Charles C. (1993). Rethinking SIA: Why *Ex Ante* Research Isn't Enough. *Society and Natural Resources*, Vol 6: 327-338.

Geisler, Charles and Susan Kittel (1994). Who Owns the Ecosystem? Property Dimensions of Ecosystem Management. Document préparé pour l'atelier Institutional Problems Analysis, 20-22 Octobre 1994, Skamania Lodge, Oregon. (Co-parrainé par l'US Forest Service et le Consortium for Social Values of Natural Resources).

Digitized by Google

Gibbs, Christopher, Edwin Payuan and Romulo Castillo (1990). The Growth of the Philippine Social Forestry Program. In: Mark Poffenberger (ed). *Keepers of the Forest: Land Management Alternatives in Southeast Asia*, pp 253-265. Manille: Ateneo de Manila University Press.

Gilmour, D. A. (1994). Conservation and Development: Seeking the Linkages. Document préparé pour Community Development and Conservation of Forest Biodiversity through Community Forestry, Centre régional de formation à la foresterie communautaire, Université Kasetsart, Bangkok, Thaïlande, 26-28 Octobre 1994.

Gilmour, D. A. and R. J. Fisher (1991). *Villagers, Forests and Foresters: The Philosophy, Process and Practice of Community Forestry in Nepal.* Katmandou: Sahayogi Press.

Glick, Dennis and Jorge Orejuela (1991). La Planada: Looking Beyond the Boundaries. In: Patrick C. West and Steven R. Brechin (eds). *Resident Peoples and Protected Areas: Social Dilemmas and Strategies in International Conservation*, pp. 150-159. Tucson: University of Arizona Press.

Goodland, Robert (1985). Tribal Peoples and Economic Development: The Human Ecological Dimension. In: Jeffrey A. McNeely and David Pitt (eds). *Culture and Conservation: The Human Dimension in Environmental Planning*, pp. 13-31. Londres et Douvres, New Hampshire: Croom Helm.

Gronow, Jane and Narayan Kaji Shrestha (1990). From Policing to Participation: Reorientation of Forest Department Field Staff in Nepal. Policy Analysis in Agriculture and Related Resource Management, Research Report Series No. 11. Katmandou: HMG Ministry of Agriculture/Winrock International.

Harmon, David (1991). National Park Residency in Developed Countries: The Example of Great Britain. In: Patrick C. West and Steven R. Brechin (eds). *Resident Peoples and Protected Areas: Social Dilemmas and Strategies in International Conservation*, pp. 33-39. Tucson: University of Arizona Press.

Hausler, Sabine (1993). Community Forestry: A Critical Assessment. The Case of Nepal. *The Ecologist*, Vol 23 (3): 84-90.

Hill, M. A, and A. J. Press (1994). Kakadu National Park: An Australian Experience in Joint Management. In: David Western and R. Michael Wright (eds). *Natural Connections: Perspectives in Community-based Conservation*, pp. 135-157. Washington D.C, Covelo CA: Island Press.

Digitized by Google

...Bibliographie

Hladik, C. M., A. Hladik, O.F. Linares, H. Pagezy, A. Semple and M. Hadley (eds). (1993). *Tropical Forests, People and Food: Biocultural Interactions and Applications to Development.* Man and Biosphere Series, Vol 13. UNESCO, Paris et The Parthenon Publishing Company, Carnforth, Lancashire et Pearl River, N.Y.

Hobley, Mary (1987). Involving the Poor in Forest Management: Can it be done? The Nepal-Australia Project Experience. ODI Social Forestry Network Paper, No 5c.

Hobley, M., J.Y. Campbell and A. Bhatia (1994). Community Forestry in India and Nepal: Learning from Each Other. In: D. N. Tewari (ed). *Community Forestry in India and Nepal: Sharing Experiences in Himalayan Ecosystems.* Dehra Dun: Indian Book Distributors.

Hough, John (1991). The Grand Canyon National Park and the Havasupai People: Cooperation and Conflict. In: Patrick C. West and Steven R. Brechin (eds). *Resident Peoples and Protected Areas: Social Dilemmas and Strategies in International Conservation*, pp. 215-230. Tucson: University of Arizona Press.

Ingles, Andrew W. (1994a). Conserving the Biological Diversity of Nepal's Forests: Some Opportunities Provided by Community Forestry. Document préparé pour l'atelier Biological Diversity Outside Protected Areas: Overview of Traditional Agroecosystems, tenu à l'Université Complutense de Madrid, Avril 1994. (Programme de conservation des forêts, UICN, Gland, Suisse.)

Ingles, Andrew W. (1994b). The Influence of Religious Beliefs and Rituals on Forest Conservation in Nepal. Document préparé pour l'atelier Biological Diversity Outside Protected Areas: Overview of Traditional Agroecosystems, tenu à l'Université Complutense de Madrid, Avril 1994. (Programme de conservation des forêts, UICN, Gland, Suisse.)

Jackson, Cecile (1993). Environmentalisms and Gender Interests in the Third World. *Development and Change*, Vol 24: 649-677.

Jamieson, N. (ed). (1991). *Wood Fuel Flows: Rapid Appraisal in Four Asian Countries.* Bangkok: FAO Forests, Trees and People Publications.

Jeffries, Bruce E. (1984). The Sherpas of Sagarmatha: The Effects of a National Park on the Local People. In: Jeffrey A. McNeely and Kenton R. Miller (eds). *National Parks Conservation and Development: The Role of Protected Areas in Sustaining Society*, pp. 473-478. Washington D.C.: Smithsonian Institute Press.

Jodha, N. S. (1990). Rural Common Property Resources: Contributions and Crisis. *Economic and Political Weekly*, June 30, 1990: A-65 - A-78.

Digitized by Google

Johannes, R. E. (1984). Traditional Conservation Methods and Protected Marine Areas in Oceania. In: Jeffrey A. McNeely and Kenton R. Miller (eds). *National Parks Conservation and Development: The Role of Protected Areas in Sustaining Society*, pp. 344-347. Washington D.C: Smithsonian Institute Press.

Kajembe, George C. (1994). *Indigenous Management Systems as a Basis for Community Forestry in Tanzania: A Case Study of Dodoma Urban and Lushoto Districts.* Wageningen: Université agricole de Wageningen, Tropical Resource Management Papers, No. 6.

Kaul, O.N. (ed). (1993). *Joint Forest Management in Haryana: Workshop Series.* Joint Forest Management Series, 15. New Delhi: Haryana Forest Department et Tata Energy Research Institute.

Korten, David C. (1984). Rural Development Programming: The Learning Process Approach. In: David C. Korten and Rudi Klauss (eds). *People-Centred Development: Contributions Towards Theory and Planning Frameworks.* West Hartford: Kumarian Press.

Kutay, Kurt (1991). Cahuita National Park, Costa Rica: A Case Study in Living Cultures and National Park Management. In: Patrick C. West and Steven R. Brechin (eds). *Resident Peoples and Protected Areas: Social Dilemmas and Strategies in International Conservation*, pp. 114-129. Tucson: University of Arizona Press.

Lerner, Sally (ed). (1993). *Environmental Stewardship: Studies in Active Earthkeeping.* Department of Geography Publication Series, 39. Waterloo, Ontario: Département de géographie, Université de Waterloo.

Leslie, A. J. (1987). Foreword. In: J. Westoby. *The Purpose of Forests - Follies of Development.* pp. vii-xiii. Oxford: Basil Blackwell.

Lilieholm, Robert J. and Jeff Romm (1992). Pinelands National Reserve: An Intergovernmental Approach to Nature Conservation. *Environmental Management*, Vol 16 (3): 335-343.

Liroff, Richard. A. and G. Gordon Davis (1981). *Protecting Open Space: Land Use Control in the Adirondack Park.* Cambridge, MA: Ballinger Publishing Company.

Little, Peter D. (1994). The Link Between Local Participation and Improved Conservation: A Review of Issues and Experiences. In: David Western and R. Michael Wright (eds). *Natural Connections: Perspectives in Community-based Conservation*, pp. 347-372. Washington D.C, Covelo CA: Island Press.

McIvor, Chris (1994). Management of Wildlife, Tourism and Local Communities in Zimbabwe. Discussion Paper No 53. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD).

Digitized by Google

...Bibliographie

McNeely, Jeffrey A. (1988). *Economics and biological diversity: developing and using economic incentives to conserve biological resources.* Gland: UICN.

McNeely, Jeffrey A. (1994a). Forestry in the 21st Century: Environmental Priorities for Sustainability. Document présenté lors d'un symposium sur la formation des forestiers du XXI siècle, Association of University Forestry Schools of Canada, Quebec City, Canada, 11-12 May 1994.

McNeely, Jeffrey A. (1994b). Conserving Biodiversity Outside Protected Areas: How Traditional Agro-Ecosystems Can Contribute. Document préparé pour l'atelier Biological Diversity Outside Protected Areas: Overview of Traditional Agroecosystems, tenu à l'Université Complutense de Madrid, Avril 1994. (Programme de conservation des forêts, UICN, Gland, Suisse.)

McNeely, Jeffrey A. and Kenton R. Miller (eds). (1984). *National Parks Conservation and Development: the role of protected areas in sustaining society.* Washington D.C: Smithsonian Institute Press.

McNeely, Jeffrey A. and David Pitt (eds). (1985). *Culture and Conservation: The Human Dimension in Environmental Planning.* Londres et Douvres, New Hampshire: Croom Helm.

Malla, Y. B. (1992). The Changing Role of the Forest Resource in the Hills of Nepal. Thèse de PhD. Canberra: Australian National University.

Merlo, M. (1995). Common Property Forest Management in Northern Italy: A Historical and Socio-Economic Profile. *Unasylva* 180 (Vol 46): 58-63.

Messerschmidt, Donald A. (1986a). People and Resources in Nepal: Customary Resource Management Systems of the Upper Kali Gandaki. In: Panel on Common Property Resource Management (eds). *Common Property Resource Management.* Washington D.C: National Academy Press.

Messerschmidt, Donald A. (1986b). 'Go to the People': Local planning for natural resource development in Nepal. *Practising Anthropology,* Vol 7 (4): 12-15.

Messerschmidt, Donald A. (1987). Conservation and Society in Nepal: Traditional Forest Management and Innovative Development. In: Peter D. Little and Michael M. Horowitz (eds). with A. Endre Nyerges. *Lands at Risk in the Third World: Local Level Perspectives.* pp. 373-397. Boulder, Colorado: Westview.

Messerschmidt, Donald A. (1991). *Rapid Appraisal for Community Forestry: The RA Process and Rapid Diagnostic Tools.* IOF Project Discussion Paper Series DP 91/2. Pokhara, Népal: Institute of Forestry Project.

Digitized by Google

Metcalfe, Simon (1994). The Zimbabwe Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources (CAMPFIRE). In: David Western and R. Michael Wright (eds). *Natural Connections: Perspectives in Community-based Conservation*, pp. 161-192. Washington D.C, Covelo CA: Island Press.

Michon, Geneviève and Hubert de Foresta (1994). Forest Resource Management and Biodiversity Conservation: The Indonesian Agroforest Model. Document préparé pour l'atelier Biological Diversity Outside Protected Areas: Overview of Traditional Agroecosystems, tenu à l'Université Complutense de Madrid, Avril 1994. (Programme de conservation des forêts, UICN, Gland, Suisse.)

Mitchell, Arthur, Yance de Fretes and Mark Poffenberger (1990). Community Mountain for Conservation Area Management in the Cyclops Mountains, Irian Jaya, Indonesia. In: Mark Poffenberger (ed). *Keepers of the Forest: Land Management Alternatives in Southeast Asia*, pp. 237-252. Manille: Ateneo de Manila University Press.

Mitchell, Joan (1987). Planning at Canyon de Chelly National Monument. *Cultural and Resource Management Bulletin* (U. S. National Park Service), Février 1987.

Molnar, Augusta and Gotz Schreiber (1989). Women and Forestry: Operational Issues. Policy, Planning, and Research Working Papers, Women in Development. Washington: Population and Human Resources Department, Banque mondiale.

Momberg, Frank, Dolvina Damus, Godwin Limberg and Samuel S. T. Padan (1994). *Participatory Tools for Community-Forest Profiling and Zonation of Conservation Areas: Experiences from the Kayan Mentarang Nature Reserve East Kalimantan, Indonesia.* Programme du WWF pour l'Indonésie - Projet Kayan Mentarang (PHPA-WWF-LIPI).

Morgan, Joseph R. (1986). Watersheds in Hawaii: An Historical Example of Integrated Management. In: K. William Easter, John A. Dixon and Maynard M. Hufschmidt (eds). *Watershed Resources Management: An integrated framework with studies from Asia and the Pacific.* Studies in Water Policy and Management, No. 10. Boulder et Londres: Westview Press.

Murphree, Marshall W. (1993). Communities as Resource Management Institutions. Gatekeeper Series No 36. Londres: Institut international pour l'environnement et le développement.

Narain, Urvashi (1994). Women's Involvement in Joint Forest Management: Analysing the Issues. Paper prepared for the Ford Foundation Joint Forestry Management Working Paper Series, 6 Mai, 1994.

Digitized by Google

...Bibliographie

Newby, John E. and John F. Grettenberger (1986). The Human Dimension in Natural Resource Conservation: A Sahelian Example from Niger. *Environmental Conservation*, Vol 13 (3): 249-256.

Nguyen Xuan Quat, (1994). Home-garden systems in Vietnam. Document préparé pour l'atelier Biological Diversity Outside Protected Areas: Overview of Traditional Agroecosystems, tenu à l'Université Complutense de Madrid, Avril 1994. (Programme de conservation des forêts, UICN, Gland, Suisse.)

Nowicki, P. (1985). Cultural Ecology and 'Management' of Natural resources or Knowing When Not to Meddle. *Culture and Conservation: The Human Dimension in Environmental Planning*, pp. 269-282. Londres et Douvres, New Hampshire: Croom Helm.

Nurse, M. C., C. R. McKay, J. B. Young and C. A. Asanga (1994). Biodiversity Conservation Through Community Forestry, in the Montane Forests of Cameroon. Document présenté lors de la XXI Conférence mondiale de Birdlife International: Global Partnership for Bird Conservation. Rosenheim, Allemagne. 12-18 Août 1994.

Palit, Subhabrata (1993). The Future of Indian Forest Management: Into the Twenty-First Century. Joint Forest Management Working Paper No 15. New Delhi: National Support Group for Joint Forest Management, Society for Promotion of Wastelands Development et The Ford Foundation.

Panda, Abhash, Manoj Dabas, V. Varalakshmi, V.N. Shah and J. R. Gupta (1992). Grass Yield Under Community Participation in Haryana Shivaliks. Joint Forest Management Series, 1. New Delhi: Haryana Forest Department et Tata Research Institute.

Panda, Abhash, V. Varalakshmi, J. R. Gupta, Bakhshish Singh and Manoj Dabas (1992). Impact of Participatory Forest Management on the Ecology of Shavalik Hills in Haryana State. Joint Forest Management Series, 2. New Delhi: Haryana Forest Department et Tata Energy Research Institute.

Pathan, R. S., N. J. Arul and M. Poffenberger (n.d.). Forest Protection Committees in Gujarat - Joint Management Initiative. New Delhi: Ford Foundation. Sustainable Forest Management, Working Paper Series No 7.

Pearl, Mary C. (1994). Local Initiatives and the Rewards for Biodiversity Conservation: Crater Mountain Wildlife Management Area, Papua New Guinea. In: David Western and R. Michael Wright (eds). *Natural Connections: Perspectives in Community-based Conservation*, pp. 193-214. Washington D.C, Covelo CA: Island Press.

Peluso, Nancy C. (1992). *Rich Forests, Poor People: Resource Control and Resistance in Java.* Berkeley: University of California Press.

Digitized by Google

Peluso, Nancy Lee, Mark Poffenberger and Frances Seymour (1990). Reorienting Forest Management on Java. In: Mark Poffenberger (ed). *Keepers of the Forest: Land Management Alternatives in Southeast Asia*, pp. 220-236. Manille: Ateneo de Manila University Press.

Perl, Matthew A., Michael J. Kiernan, Dennis McCaffery, Robert J. Buschbacher and Garo J. Batmanian. (1991). Views from the Forest: Natural Forest Management Initiatives in Latin America. Rapport d'un atelier tenu du 3 au 7 décembre 1990. Fonds mondial pour la nature.

Pimbert, Michel C. and Jules M. Pretty (1994). Participation, People and the Management of National Parks and Protected Areas: Past Failures and Future Promise. Insitut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Institut international pour l'environnement et le développement, Fonds mondial pour la nature. Document de travail (Avril 1994).

Pineda, Francisco D. and Javier Montalvo. (1994). Biological Diversity in the traditional systems of land use: Dehesa systems in the western Mediterranean. Document préparé pour l'atelier Biological Diversity Outside Protected Areas: Overview of Traditional Agroecosystems, tenu à l'Université Complutense de Madrid, Avril 1994. (Programme de conservation des forêts, UICN, Gland, Suisse.)

Pinkerton, Evelyn (1989). *Cooperative Management of Local Fisheries: New Directions for Improved Management and Community Development.* Vancouver: University of British Columbia Press.

Pleumarom, Anita (1994). The Political Economy of Tourism. *The Ecologist*, Vol 24 (4): 142-148.

Poffenberger, Mark (1990a). *Joint Management for Forest Lands: Experiences from South Asia.* A Ford Foundation Policy Statement. (New Delhi).

Poffenberger, Mark (ed). (1990b). *Keepers of the Forest: Land Management Alternatives in Southeast Asia.* Manille: Ateneo de Manila University Press.

Poffenberger, Mark, Betsy McGean, Arvind Khare and Jeff Campbell (eds). (1992). *Joint Forest Management Field Methods Manual* Vol 2: Community Forest Economy and Use Patterns: Participatory Rural Appraisal (PRA) Methods in South Gujarat, India. New Delhi: Society for Promotion of Wasteland Development.

Poffenberger, Mark, Betsy McGean, N.H. Ravindranath and Madhav Gadgil (eds). (1992). *Joint Forest Management Field Methods Manual.* Vol 1: Diagnostic tools for Supporting Joint Forest Management. New Delhi: Society for Promotion of Wasteland Development.

Digitized by Google

...Bibliographie

Poole, Peter (1989). Developing a Partnership of Indigenous Peoples, Conservationists, and Land Use Planners in Latin America. Policy, Planning, and Research Papers Working Papers (Environment). Washington D.C: Banque mondiale.

Pragtong, Kamon and David E. Thomas (1990). Evolving Management Systems in Thailand. In: Mark Poffenberger (ed). *Keepers of the Forest: Land Management Alternatives in Southeast Asia*, pp. 167-186. Manille: Ateneo de Manila University Press.

Pye-Smith, Charlie and Grazia Borrini Feyerabend with Richard Sandbrook (1994). *The Wealth of Communities: Stories of Success in Local Environmental Management.* West Hartford, Connecticut: Kumarian Press.

Raju, G. (1994). JFM Orders: A Critique from the Field. *Wasteland News*, Vol 9 (2): 65-68.

Rao, K. and C. Geisler (1990). The Social Consequences of Protected Areas Development for Resident Populations. *Society and Natural Resources*, Vol 3: 19-32.

Raval, Shishir R. (1991). The Gir National Park and the Maldharis: Beyond 'Setting Aside'. In: Patrick C. West and Steven R. Brechin (eds). *Resident Peoples and Protected Areas: Social Dilemmas and Strategies in International Conservation*, pp. 68-86. Tucson: University of Arizona Press.

Redford, Kent H. and Allyn M. Stearman (1989). Local Peoples and the Beni Biosphere Reserve, Bolivia. *Vida Sylvestre Neotropical*, Vol 2 (1): 49-56.

Robinson, David W. (1994). Reappraising Adventure Tourism Impacts in Sagarmatha (Everest) National Park, Nepal: Lessons for Alternative Tourism. Document préparé pour le Cinquième symposium international sur la société et la gestion des ressources, Fort Collins, Colorado, 7-10 juin 1994.

Ruddle, Kenneth and R. E. Johannes (1983). *The Traditional Knowledge and Management of Coastal Systems in Asia and the Pacific.* Documents présentés lors du séminaire régional UNESCO-ROSTSEA tenu au bureau régional de l'UNESCO pour l'Asie du Sud-Est, 5-9 Décembre, 1983. Jakarta: UNESCO.

Rural Advancement Foundation International (1994). *Conserving Indigenous Knowledge: Integrating Two systems of Innovation.* New York: Programme des Nations Unies pour le développement.

Sarin, Madhu (1993). From Conflict to Collaboration: Local Institutions in Joint Forest Management. Joint Forest Management Working Paper No. 14. New Delhi: National Support Group for Joint Forest Management, Society for Promotion of Wastelands Development et The Ford Foundation.

Digitized by Google

Sarin, Madhu (1994). Regenerating India's Forests: Reconciling Gender Equity with Joint Forest Management. Document préparé pour l'International Workshop on India's Forest Management and Ecological Revival: New Delhi, 10-12 Février 1994.

Savory, Allan C. (1988). *Holistic Resource Management.* Washington, D.C: Island Press.

Schelhas, John and Russell Greenberg (1993). *Forest Patches in the Tropical Landscape and the Conservation of Migratory Birds.* Washington D.C: Smithsonian Migratory Bird Center, National Zoological Park.

Scherl, Lea M., David S. Cassells and Donald A. Gilmour (1994). Pluralistic Planning - Creating Room for Community Action in the Management of the Global Environment. Document préparé pour le Cinquième symposium international sur la société et la gestion des ressources, Fort Collins, Colorado, 7-10 juin 1994.

Schoeph, B.G. (1983). Unintended Consequences and Structural Predictability: Man and Biosphere in Zaire's Lufira Valley. *Human Organization,* 42: 361-67.

Seymour, Frances J. (1994). Are Successful Community Based Conservation Projects Designed or Discovered? In: David Western and R. Michael Wright (eds). *Natural Connections: Perspectives in Community-based Conservation,* pp. 472-496. Washington D.C, Covelo CA: Island Press.

Shimizu, T. (1994). Community Forestry in the Annapurna Conservation Area Project (ACAP), Nepal: Comparative Study of a Sponsored Forest Management System and an Indigenous Forest Management System. Thèse de MSc, Département de foresterie, Université agricole de Wageningen, les Pays-Bas.

Singh, Bakhshish, Sham Sunder Arora and J. R. Gupta (1993). Management of Bamboo Forest under Joint Participatory Forest Management in Haryana Shivaliks. Joint Forest Management Series, 6. New Delhi: Haryana Forest Department et Tata Energy Research Institute.

Society for Promotion of Wastelands Development (1992). *Joint Forest Management: Concept and Opportunities. Proceedings of the National Workshop at Surajkund, August 1992.* New Delhi: Society for Promotion of Wastelands Development.

Society for Promotion of Wastelands Development (1993). *Joint Forest Management Update 1993.* New Delhi: Society for Promotion of Wastelands Development.

Digitized by Google

...Bibliographie

Stern, Melissa, John Schelhas, Walter Hartwig (1993). *Forest Remnants Project Directory.* Washington D.C: Smithsonian Migratory Bird Center, National Zoological Park. (Mimeo)

Stevens, Stanley F. (1993). *Claiming the High Ground: Sherpas, Subsistence, and Environmental Change in the Highest Himalaya.* Berkeley, Los Angeles et Oxford: University of California Press.

Tamang, Devika (1990). Indigenous Forest Management Systems in Nepal: A Review. Policy Analysis in Agriculture and Related Resource Management, Research Report Series No. 12. Katmandou: HMG Ministry of Agriculture-Winrock International.

Turnbull, Colin M. (1972). *The Mountain People.* New York: Simon and Schuster.

UICN (1986). *Aménagement et gestion des aires protégées tropicales.* Gland, Suisse: Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

UICN/PNUE/WWF (1980). *Strategie mondiale de la conservation.* Gland, Suisse: UICN, PNUE, WWF.

UICN/PNUE/WWF (1991). *Sauver la Planète: Stratégie pour l'Avenir de la Vie.* Gland, Suisse: UICN, PNUE, WWF.

Uphoff, Norman (1986). *Local Institutional Development: An Analytic Sourcebook With Cases.* West Hartford, Connecticut: Kumarian Press.

Uphoff, Norman (1992a). Local Institutions and Participation for Sustainable Development. Gatekeeper Series No 31. Londres: Institut international pour l'environnement et le développement.

Uphoff, Norman (1992b). *Learning from Gal Oya: Possibilities for Participatory Development and Post-Newtonian Social Science.* Ithaca et Londres: Cornell University Press.

Uphoff, Norman (1994). Report on Integrated Watershed Analysis and Management Workshop, Dominican Republic Practicum, October 8-15, 1994. Rapport de voyage non publié. Ithaca, New York: Université Cornell.

Varalakshmi, V. (1992). Economics of Bamboo Basket-making: a Case Study. Joint Forest Management Series, 3. New Delhi: Haryana Forest Department et Tata Energy Research Institute.

Vijh, Rohini, Sham Sunder Arora and V. Varalakshmi (1993). Pisiculture under Joint Participatory Forest Management Programme in Haryana. Joint Forest Management Series, 10. New Delhi: Haryana Forest Department et Tata Energy Research Institute.

Digitized by Google

Varalakshmi, V., Rohini Vijh and Sham Sunder Arora (1993). Constraints in the Implementation of Joint Participatory Management Programme - Some Lessons From Haryana. Joint Management Series, 12. New Delhi: Haryana Forest Department et Tata Energy Research Institute.

Watts, Joe, Penny Scott and Jackson Mutebi (n.d.). Assessing and Monitoring the Forest Towards Joint Management of Multiple Use in National Parcs in Uganda. A Case Study for RDFN Study Guide 4. Rural Forestry Network, Overseas Development Institute, Royaume-Uni.

Weaver, Sally M. (1991). The Role of Aboriginals in the Management of Australia's Coburg (Gurig) and Kakadu National Parks. In: Patrick C. West and Steven R. Brechin (eds). *Resident Peoples and Protected Areas: Social Dilemmas and Strategies in International Conservation*, pp. 311-333. Tucson: University of Arizona Press.

Weber, M. (1964). *The Theory of Social and Economic Organization.* (Traduit par A. M. Henderson and Talcott Parsons. Edité avec une Introduction par Talcott Parsons.) New York: The Free Press.

Weber, Will (1991). Enduring Peaks and Changing Cultures: The Sherpas and Sagarmatha (Mount Everest) National Park. In: Patrick C. West and Steven R. Brechin (eds). *Resident Peoples and Protected Areas: Social Dilemmas and Strategies in International Conservation*, pp. 206-214. Tucson: University of Arizona Press.

Wellings, Peter (1994). Biodiversity Conservation and Community Development in Kakadu National Park, Australia. Document préparé pour un séminaire régional sur le développement communautaire et la conservation de la diversité biologique des forêts par la foresterie communautaire, 26-28 octobre 1994., Bangkok. Parrainé par AIDAB, DANCED, PNUE et RECOFTC.

Wells, Michael P. (1994). Community-Based Forestry and Biodiversity Projects Have Promised More Than They Have Delivered: Why is This and What Can Be Done? Document préparé pour l'International Symposium on Rain Forest Management in Asia. Centre pour le développement et l'environnement, Université d'Oslo. 23-26 Mars 1994.

Wells, Michael, Katrina Brandon avec Lee Hannah (1992). *People and Parks: Linking Protected Area Management with Local Communities.* Washington, D.C: Banque mondiale, Fonds mondial pour la nature, Agence américaine pour le développement international.

Digitized by Google

...Bibliographie

West, Patrick C. and Steven R. Brechin (eds). (1991). *Resident Peoples and Protected Areas: Social Dilemmas and Strategies in International Conservation.* Tucson: University of Arizona Press.

Western, David (1984). Amboseli National Park: Human Values and the Conservation of a Savanna Ecosystem. In: Jeffrey A. McNeely and Kenton R. Miller (eds). *National Parks Conservation and Development: The Role of Protected Areas in Sustaining Society,* pp. 93-100. Washington D.C: Smithsonian Institute Press.

Western, David (1994). Ecosystem Conservation and Rural Development: The Amboseli Case Study. In: David Western and R. Michael Wright (eds). *Natural Connections: Perspectives in Community-based Conservation,* pp. 15-52. Washington D.C, Covelo CA: Island Press.

Western, David and R. Michael Wright (eds), Shirley Strum (co-ed.) (1994). *Natural Connections: Perspectives in Community-based Conservation.* Washington D.C, Covelo CA: Island Press.

Wickramasinghe, Anoja. (1994). The evolution of Kandyan home gardens: An indigenous strategy for conservation of biodiversity in Sri Lanka. Document préparé pour l'atelier Biological Diversity Outside Protected Areas: Overview of Traditional Agroecosystems, tenu à l'Université Complutense de Madrid, Avril 1994. (Programme de conservation des forêts, UICN, Gland, Suisse.)

WWF Canada, (1993). *Protected Areas and Aboriginal Interests in Canada.* A World Wildlife Fund Canada Discussion Paper. Toronto. Fonds mondial pour la nature Canada.

WWF Malaysia (1992). Sabah Conservation Strategy. A Report Submitted to the Ministry of Tourism and Environmental Development by World Wide Fund for Nature, Malaysie. [2 Vols. Vol 1: Background and Analysis. Vol 2: Action Plan.].

Zerner, Charles (1994). Transforming customary Law and Coastal Management Practices in the Malaku Islands, Indonesia 1870-1992. In: David Western and R. Michael Wright (eds). *Natural Connections: Perspectives in Community-based Conservation,* pp. 80-112. Washington D.C, Covelo CA: Island Press.

Digitized by Google

Digitized by Google

UICN - Union mondiale pour la nature

Fondée en 1948, l'Union mondiale pour la nature rassemble des Etats, des organismes publics et un large éventail d'organisations non gouvernementales au sein d'une alliance mondiale unique : plus de 800 membres dans 132 pays.

L'UICN, en tant qu'Union, a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent ê ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable. Un secrétariat central coordonne le Programme de l'UICN. Il est au service des membres de l'Union, ê qui il sert de porte-parole sur la scène internationale et fournit les stratégies, les services, les connaissances scientifiques et l'appui technique dont ils ont besoin pour atteindre leurs buts. Par le biais de ses six commissions, l'UICN rassemble plus de 6000 experts bénévoles rattachés ê des groupes d'action et des équipes de projets dont les objectifs principaux sont la conservation des espèces et de la diversité biologique, ainsi que la gestion des habitats et des ressources naturelles. L'Union, qui a aidé de nombreux pays ê élaborer leur Stratégie nationale de conservation, démontre la pertinence de son savoir par le truchement des projets qu'elle supervise sur le terrain. De plus en plus décentralisées, ses activités sont menées par un réseau de bureaux régionaux et nationaux en pleine expansion, installés principalement dans les pays en développement.

Afin de sauvegarder les ressources naturelles aux plans local, régional et mondial, l'Union mondiale pour la nature s'appuie sur ses membres, réseaux et partenaires, en renforìant leurs capacités et en soutenant les alliances mondiales.

Division de la Communication de l'UICN
Rue Mauverney 28
CH-1196 Gland, Suisse
Tél : ++ 41 22-999 00 01
Fax : ++ 41 22-999 00 10
E-mail : mail@hq.iucn.ch

Service des publications de l'UICN
219c Huntingdon Road
Cambridge, CB3 0DL, R-U
Tél : ++ 44 1223-277894
Fax : ++ 44 1223-277175
E-mail : iucn-psu@wcmc.org.uk

WWF

Le WWF a pour objectif de conserver la nature et les processus écologiques :

- en préservant la diversité génétique, celle des espèces et celle des écosystèmes ;
- en veillant ê ce que l'utilisation des ressources naturelles renouvelables soit durable, dans l'immédiat comme ê long terme ;
- en encourageant des mesures visant ê réduire la pollution, ainsi que le gaspillage dans l'exploitation et la consommation des ressources et de l'énergie.

Le WWF - Fonds Mondial pour la Nature est une des plus grandes organisations indépendantes de conservation de la nature. Elle compte un réseau d'organisations nationales et d'associés dans le monde entier ; plus de 4,7 millions de personnes soutiennent régulièrement ses activités.

WWF International
Avenue du Mont Blanc
CH-1196 Gland, Suisse
Tel. : ++41 22-364 91 11
Fax : ++41 22-364 53 58

Digitized by Google